

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



# SOMMAIRE

	<b><u>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT</u></b>	<b>5</b>
<b>1</b>	<b><u>PRÉAMBULE</u></b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b><u>PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ</u></b>	<b>5</b>
2.1	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	5
2.2	PRÉSENTATION DU SITE ET DES LOCAUX	7
2.3	ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE	8
2.4	MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES ET PRODUITS FINIS	10
2.5	GESTION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	12
2.6	ÉNERGIES UTILISÉES ET UTILISATION	14
<b>3</b>	<b><u>NOMENCLATURE CONCERNÉE</u></b>	<b>17</b>
3.1	SITUATION ADMINISTRATIVE EXISTANTE	17
3.2	CLASSEMENT ACTUEL DES RUBRIQUES ICPE	19
3.3	COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE	25
<b>4</b>	<b><u>SYNTHÈSE DE LA DÉFINITION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DES CONTRAINTES ASSOCIÉES, DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES ENVISAGÉES</u></b>	<b>26</b>
<b>5</b>	<b><u>VOLET SANTÉ</u></b>	<b>35</b>
5.1	GÉNÉRALITÉS SUR LES EFFETS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE	35
5.2	EFFETS D'UNE CONTAMINATION DES SOLS	36
5.3	EFFETS DES ÉMISSIONS AQUEUSES	37
5.4	ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES	37
5.5	EFFETS DES ÉMISSIONS SONORES	42
5.6	CONCLUSIONS	44

45	<b>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS</b>
45	<b>1 ..... REMARQUE PRÉALABLE SUR LA TENEUR DE L'ÉTUDE DE DANGERS</b>
45	<b>DANGERS</b>
46	<b>2 ..... CRITÈRE D'ÉVALUATION DES DANGERS</b>
47	<b>3 ..... SYSTÈME DE COTATION ET ÉVALUATION DES DANGERS</b>
51	3.1..... L'ENVIRONNEMENT DU SITE : CIBLES POTENTIELLES
53	3.2..... CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DU SITE
56	3.3..... SCÉNARIOS RETENUS
65	<b>4 ..... MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS</b>
65	4.1..... ÉVACUATION DU PERSONNEL
66	4.2..... ORGANISATION DES SECOURS
66	4.3..... MOYENS D'INTERVENTION INTERNE
69	4.4..... LES MOYENS D'INTERVENTION EXTERNES
71	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## 1 PRÉAMBULE

Ce résumé, volontairement succinct, s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier.

Pour une information plus complète, l'étude d'impact constitue le document de référence dans lequel sont développés d'une part, les contraintes relevées pour la réalisation du projet, d'autre part, les incidences du projet sur son environnement (paysage, milieu naturel, commodité du voisinage, santé et salubrité, patrimoine culturel,...) et enfin les orientations prises et les moyens à mettre en place pour supprimer, limiter ou compenser les impacts négatifs.

Pour compléter les informations présentées dans ce fascicule, le lecteur est invité à se reporter aux annexes du dossier.

## 2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

L'activité du site de SAICA PACK Vénizel, décrite dans la partie 1 – Présentation de la société et de ses projets-, fait partie intégrante du maillage de sites onduleurs et sites transformateurs de la branche carton ondulé française du groupe papetier SAICA. SAICA PACK Vénizel s'inscrit dans un vaste réseau de compétences développées autour du carton ondulé et de sa transformation.

Avec 8 sites « onduleurs » et 3 sites « transformateurs », SAICA PACK est aujourd'hui le troisième producteur français de carton ondulé et représente une capacité de production totale de 340 000 tonnes sur un marché qui représentent plus de 3 millions de tonnes de carton ondulé par an.

- Les équipements du site permettent une capacité de production de :
- 100 millions de m<sup>2</sup> de plaques de cartons par an ;
  - 50 000 tonnes de produits d'emballages par an, toutes catégories de produits confondues ;
  - 240 tonnes de cartons par jour.

A ce jour, ces niveaux de production ne sont pas atteints (voir tableaux ci-après).  
Le tableau ci-après récapitule les superficies de produits finis vendues.

Production en milliers de m <sup>2</sup> par type de produit				Total production produits finis (millier m <sup>2</sup> )
2009	2010	2011	2012	
56 510	65 046	65 590	59 960	

Fig. 1 : Répartition de la production, exprimée en superficie selon les différentes catégories

Production en % par type de produit			
2009	2010	2011	2012
0,22%	0,98%	0,52%	0,33%
46,49%	49,79%	70,63%	78,56%
53,29%	49,23%	28,85%	21,13%

Fig. 2 : Répartition de la production, exprimée en pourcentage selon les différentes catégories

Le tableau ci-après reprend la répartition mentionnée précédemment, cette fois-ci en termes de tonnage.

Type produit	Production annuelle en tonne par type de produit			
	2009	2010	2011	2012
Plaques	62	304	158	90
Caisses	13 311	15 406	21 432	21 680
Découpes	15 259	15 229	8 751	5 831
<b>Total production produits finis (tonne)</b>	<b>28 633</b>	<b>30 939</b>	<b>30 341</b>	<b>27 601</b>
Grammage moyen (g/m <sup>2</sup> )	557	529	517	544

Fig. 3 : Répartition de la production, en tonnage, selon les différentes catégories

## 2.2 PRÉSENTATION DU SITE ET DES LOCAUX

L'entreprise SAICA PACK Vénizel est située sur le territoire de la commune d'Acy, à proximité de Soissons et à 40 kilomètres au sud-est de Laon, Préfecture du département de l'Aisne, en Picardie.

Le bâtiment principal, qui regroupe l'ensemble de la zone de production, est constitué de plusieurs zones distinctes :

- Le hall bobines où sont livrées et entreposées les bobines de papier ;
- Le hall onduleuse où sont implantés l'onduleuse du site et ses installations annexes (station de colle, adoucisseur) ;
- Le hall transformation qui regroupe l'ensemble des équipements de découpe, impression et collage des plaques de cartons ;
- Le hall produits finis.

En sus du bâtiment central, les installations de SAICA PACK comprennent quatre bâtiments annexes :

- Un bâtiment d'environ 1600 m<sup>2</sup> : stockage de carton (ancien bâtiment du CAT) ;
- Un bâtiment de 350 m<sup>2</sup> : Bureaux (locaux, du Comité d'Entreprise, ...) ; *ces bâtiments ne sont plus utilisés.*
- Deux bâtiments représentant une surface totale de 290 m<sup>2</sup> (proximité de la pompe de forage) : *ces bâtiments ne sont plus utilisés.*

Le site comporte une seule entrée/sortie, située à l'est du site. Elle permet l'accès au site pour le personnel, les livraisons et les expéditions. L'accès aux différentes parties du bâtiment s'effectue :

- Via la boucle est pour les matières premières et la collecte des déchets de carton ;

- Via la boucle ouest pour les expéditions de produits finis.
- L'ensemble des voies est bitumé et dimensionné pour accueillir la circulation de poids lourds.

### 2.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE

Le site compte 128 personnes au 31/05/2013. Les effectifs du site sont majoritairement constitués du personnel directement affectés à la production (directs production) : 50% des effectifs opèrent sur l'onduluse ou sur les différentes machines de transformation du carton

Total	Catégories socioprofessionnelles			Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres
	Directs	Indirects de production	Commerciaux				
74	Onduluse	18	0	0	0	5	0
	Transformation	50	0	0	0	0	0
74	Magasins matières premières/ consommables	0	4	1	1	3	0
	Maintenance	4	1	1	1	3	1
	Encadrement de production	0	0	0	1	1	1
	Logistique /Planning	1	1	1	3	1	1
	Qualité	0	0	0	2	0	0
	Direction Technique et Méthodes	0	0	0	0	0	0
27	Bureau d'études	0	0	0	5	1	0
	Administration des ventes	0	3	0	0	0	0
	Logistique/ Expéditions	8	1	2	0	0	0
	Commerciaux	0	0	2	5	0	0
7	Direction / Admin /Services Généraux	0	0	2	1	0	0
	Comptabilité/Gestion	0	1	2	1	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
81			8				
128	Total						

Fig. 4 : Répartition des effectifs du site par « métier »



Toutes activités confondues, les ouvriers représentent 63% des effectifs totaux du site.

Le site pratique les 3 x 8, majoritairement pour le personnel lié directement à la production :

Service	Horaires
Transformation	Fonctionnement en 3 x 8 Du lundi 5 h au samedi matin 5 h Horaires : 5-13h, 13-21h et 21-5h
Onduleuse	Fonctionnement en 2 x 8 Du lundi 5 h au vendredi soir 21h Horaires : 5-13h et 13-21h avec possibilité de débordement sur la période nuit
Expéditions	Fonctionnement en 3 x 8 pour 3 équipes de 2 personnes, 2 x 8 pour 2 personnes et 1 x 8 pour 1 personne Ce service est en fonctionnement du lundi matin 5 h au samedi matin 5h.
Maintenance	Fonctionnement en : 3 x 8 : 3 équipes de 1 personne (similaire Transformation) 1 x 8 pour 6 personnes (8-13h et 14-17h)
Administratif	Heures de départ et d'arrivée variables : Arrivée : 7h30 à 9h Départ : 16h30 à 19h30

Fig. 5 : Horaires des différents services

Le site totalise 250 jours de production sur l'année.

## 2.4 MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES ET PRODUITS FINIS

La fabrication des produits finis fait intervenir en majorité du papier, introduit sur le site sous forme de bobines mais également des « colles », des « encres », et d'autres produits annexes.

Type de matière première	Matière première	Zone de mise en œuvre	Principales caractéristiques
Bobines de papier	Papier cannelure	Onduleuse	Produits combustibles, particulièrement sous forme de bobine
	Papier couverture		
Vapeur	Vapeur	Onduleuse (tables chauffantes)	Température : 180°C
Composants de l'eau collée	Amidon de maïs	Station de colle	Pulvérisent, susceptible de donner lieu à des explosions
	Soude		Corrosif
	Bactéricide		Noctif
	Antimousse		Produit non dangereux
	Borax		Granules, irritant en cas de contact avec la peau et les yeux
	Eau filtrée		-
Composants des « encres »	Primaires	Station des encres (mélange) Groupes imprimateurs présents sur certaines machines du secteur Transformation (impression)	Produit à base aqueuse. Danger selon le primaire considéré : principalement nocif (Xn) et irritant (Xi).
	Vernis	Zones de collage dans les équipements en zone Transformation	Certains vernis contiennent des solvants mais en quantité insuffisante pour justifier d'un classement en tant que produit inflammable
Colle	Colle SUBO DL 25	Non classé dangereux	

Fig. 6 : Synthèse sur les matières premières employées à SAICA PACK Venizel

L'analyse de la constitution des produits finis permet d'apporter un éclairage sur la manière dont ils sont produits. Les cartons sont constitués d'un assemblage plus ou moins complexe de papier couverture et de papier cannelure.



Type carton ondulé	Schéma	Produits constitutifs
Double face DF		Couverture supérieure : 1 couche couverture Couche cannelure : 1 couche cannelure de taille variable (selon demande client) : microcannelure, petites ou moyennes cannelures Couverture inférieure : 1 couche de couverture neutre
Double double face DDF		Couverture supérieure : 1 couche couverture Cannelure supérieure : petites cannelures ou microcannelures Couverture intermédiaire Cannelure inférieure : cannelures moyennes ou petite cannelures Couverture inférieure : 1 couche de couverture neutre

Fig. 7 : Caractéristiques des cartons ondulés

SAICA PACK Vénizel emploie également différents matériaux pour protéger les produits finis pendant leur transport.

Items	Matière première	Zone de mise en œuvre	Principales caractéristiques	Quantités stockées sur site	Quantités utilisées par an
Palettes	Bois	Zone terminale des machines de transformation	Matière combustible	9000 palettes	135 000 palettes
Protection Carton	Carton	Presse à cercler, zone terminale des machines de transformation	Produit combustible	Comptabilisé dans les tonnages de produits finis	-
Feuillard étroit (lien plastique)	Tycoon PET	Presse à cercler, Zone terminale de 1848	Matières plastiques combustibles présente en faible quantité Stocké sur palettes	10 m <sup>3</sup>	4,5 t
Film étirable	Polyophine 194 (PE)	Banderoleuse du secteur CAT	Matière plastique combustible		60 bobines
Film rétractable	Polyophine 194 (PE)	Thermofilmeuse du secteur CAT	Matière plastique combustible		12 bobines

Fig. 8 : Items utilisés pour le conditionnement des produits finis

## 2.5 GESTION DES DECHETS GENERES PAR L'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous reprend les déchets non dangereux identifiés sur le site.

Code déchet	Désignation du déchet	Tonnages/Année (2008/2012)	Date de traitement	Transporteur	N° Agrément Transporteur	Nom du prestataire	Activité	N° Agrément Activité	Stockage	Région
03 00 06	Carton	52 356,4		VEL	03/007/005/004	SAICAPACK	SAICAPACK	03/003/004	En décharge autorisée	NA
14 04 07	Huileux	24,94		VAL	03/007/005/004	REBL	REBL	03/003/004	En décharge autorisée	NA
08 03 03	Cartridges d'encres (boîtes cartouches)	14 513,93		VAL	03/007/005/004	Service Maintenance	Service Maintenance	En cours	Local informatique	NA
20 03 02	Déchets benzoïlés	118,22		DC2	03/09/2008	SFA	SFA	03/09/2008	En décharge autorisée	NA
20 01 04	Bijoux métalliques propres	0,32		VAL	03/09/2009	Magetrens	Magetrens	03/09/2009	En décharge autorisée	NA
15 01 11	Aérosoles	0		VAL	2009-00-17	VEQUA	ECOVALOR	20/11/2009	Local	Non
17 02 01	Papiers/Offres	1288		VAL	2009-00-17	Europbox	Europbox	En cours	Atelier	Non

VAL : Valorisation ; DC2 : Décharge de classe II INC : Incinération

Le tableau ci-après désigne les déchets dangereux générés par les activités du site.

Code déchet	Désignation du déchet	Tonnages/Année (2008/2012)	Date de traitement	Transporteur	N° Agrément Transporteur	Nom du prestataire	Activité	N° Agrément Activité	Stockage	Région
20 03 35	Matériel informatique	0		VAL	03/003/004	HECYCLASNE	HECYCLASNE	03/003/004	Local informatique	NA
20 01 21	Tubes fluorescents	En cours		VAL	03/003/004	SANLECO	SANLECO	03/003/004	Local informatique	NA
15 01 04	Bijoux métalliques propres	0,52		VAL	20/08/2009	Magetrens	Magetrens	20/08/2009	En décharge autorisée	NA
15 01 11	Aérosoles	0		VAL	2009-00-17	VEQUA	ECOVALOR	20/11/2009	Local	Non
15 01 12	Fusibles (200)	4,663		VAL	20/11/2009	VEQUA	ECOVALOR	20/11/2009	Local	Non
15 01 10	Cartouches à poudre (200)	8,457		VAL	20/11/2009	VEQUA	ECOVALOR	20/11/2009	Local	Non
13 02 02	Huile usées	15,74		DC2	03/003/004	VEQUA	OSLUB	03/003/004	En décharge autorisée	OUI

VAL : Valorisation ; DC2 : Décharge de classe II INC : Incinération

Les textes réglementaires autorisant et régissant l'activité des transporteurs et éliminateurs de déchets figurent ci-après.

Nom société	Coordonnées	Fonction	Textes réglementaires
Recycl'Aisne	150 Avenue de Compiègne 02200 SOISSONS	Transporteur	TRD/2009/014 du 16/09/2009
VEOLIA PROPLETE	Rue de Paris 02260 CREZANCY	Transporteur	53/2011
SAICA PAPER	Rue de la Vallée 02200 VENIZEL	Eliminateur	AP du 18/06/2009 IC/2009/084
KEBLI	86 Rue Saint-Denis 02130 VILLERS SUR FERRE	Eliminateur	TDR/2007/005 du 02/08/2007 IC/2009/003
SITA DECTRA	Vallée G Uerb Ette 02230 ALLEMANT	Eliminateur et Transporteur	Arrêté 8787 du 07/08/96
Europ'bois	05120 ST MARTIN DE QUEYRIERE	Eliminateur et Transporteur	<i>En cours</i>
ECOVALOR	375 Allée des Artisans 60700 PONT ST MAXENCE	Eliminateur	AP de l'Oise du 28/11/2008
CORNEC SAS	18 Rue Jacquard 77400 LARGNY-SUR- MARNE	Eliminateur	09DAIDD IC 221
SAS Artemise	15, Rue Suzanne Bernard 10600 BARBEREY ST SULPICE	Eliminateur	AP 11-3108 du 04/11/2011
OSILUB	Route de la Plaine 76700 Gonfreville-l'Orcher	Eliminateur	AP du 08/12/2009
Envie 2E	Rue d'Iena 59810 LESQUIN	Transporteur	<i>En cours</i>
Magetrans	Rue Jean Mermoz 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN	Transporteur	TRD/2009/019 du 25/09/2009
Vandebecken	13 Impasse du Clos de Vitel 60160 MONTATAIRE	Transporteur	2009-002-T
SEVIA	ZI de la Motte au Bois 62440 HARNES	Transporteur	HU/2010/208
Norbert Dentresangle	Rue des Moines 02200 SOISSONS	Transporteur	<i>En cours</i>
Wim Bosman TNT	Zandvoordestraat 382 8400 OOSTENDE (PAYS BAS)	Transporteur	<i>En cours</i>

Les transporteurs et les éliminateurs des déchets du site sont régulièrement autorisés à pratiquer ces activités.

## 2.6 ENERGIES UTILISEES ET UTILISATION

### 2.6.1 Installations de combustion

La production de vapeur est assurée par une chaudière à tubes de fumées de puissance 6,8 MW. Utilisant initialement du fioul lourd, elle utilise aujourd'hui du gaz de ville (changement du brûleur en 1993). Cette chaudière produit de la vapeur saturée pour alimenter l'onduleuse et un groupe de préparation d'eau surchauffée pour le chauffage des locaux. Elle est située dans un bâtiment extérieur du corps du bâtiment de fabrication.

### 2.6.2 Installations de stockage et distribution de GPL

SAICA PACK Venizel assure l'alimentation de la plupart de ses chariots automoteurs par du GPL carburant, stocké sur le site à proximité de la zone Expéditions.

La cuve, implantée sur une dalle béton, présente les caractéristiques suivantes :

- Capacité : 8 m<sup>3</sup> et 3,5 tonnes ;
- Pression calcul : 16 bars ;
- Pression épreuve : 24 bars.

Le remplissage de la cuve s'effectue à 80% de la capacité totale. Le poste de détente est équipé d'un manomètre. Une canalisation acier enterrée assure le transport du propane liquide depuis la cuve vers le poste de distribution (potelet de distribution). Des zones de sécurité ont été définies autour du trou d'homme de la cuve GPL et autour du poste de distribution.

Le poste de distribution est utilisé par les différents conducteurs de chariots automoteurs, selon la consigne d'utilisation affichée au niveau du poste. Ces opérateurs sont formés à l'utilisation de poste de distribution de GPL lors du passage du CACES, certificat dont ils sont tous titulaires.

La fiche système GPL, présentée en annexe 3, reprend les éléments relatifs au stockage de GPL.

### 2.6.3 Installations de stockage de FOD

Le site assure également du FOD pour l'alimentation d'un chariot automoteur et de la motopompe de l'installation sprinkler. Le FOD est stocké au niveau de la cuve aérienne de 10 m<sup>3</sup>, située dans la rétention commune au voisinage de la chaufferie.

Une cuve aérienne de 210 m<sup>3</sup> est située à côté de la cuve de FOD utilisée. Aujourd'hui remplie d'eau<sup>1</sup>, elle permettait précédemment le stockage du fioul lourd pour l'alimentation de la chaudière. Les brûleurs de l'appareil de combustion ont été changés pour permettre d'utiliser le gaz naturel comme comburant, ce qui rend le retour vers le fioul lourd improbable.

Stockage	Produit contenu	Catégorie 1430	Commentaire
Cuve aérienne de 10 m <sup>3</sup>	FOD/Gazole	C	Présente dans une rétention commune de 127 m <sup>3</sup>
Cuve aérienne de 210 m <sup>3</sup>	Anciennement : Fioul lourd	D	Cuve inutilisée, remplie d'eau
2 fûts de 200 L dans Local Sprinklage	FOD/Gazole	C	Sur rétention de 1 m <sup>3</sup>

Fig. 9 : Synthèse sur les produits de catégorie C et D de la rubrique 1430

La distribution en FOD pour le remplissage des fûts de 200 L servant à l'alimentation de la motopompe du sprinkler s'effectue par une pompe de débit 3 m<sup>3</sup>/h, située à proximité immédiate de la cuve de FOD. La consommation totale en FOD (chariot élévateur et motopompe sprinkler) est de 8 m<sup>3</sup>.

### 2.6.4 Postes de charges des batteries

En sus de ses chariots automoteurs utilisant le FOD ou le GPL, le site dispose également d'équipements automoteurs comportant une batterie (laveuses notamment). Les postes de charge pour ces équipements sont dispersés dans l'usine :

Désignation	Puissance disponible	Localisation
Poste de charge Laveuse	1,08 kW	Entre la maintenance et la station d'encre
Poste de charge Balayeuse	1,44 kW	
Poste de charge chariots élévateurs	23 kW	Secteur CAT

Fig. 10 : Liste des postes de charge présents sur le site de SAICA PACK

<sup>1</sup> Le remplissage par de l'eau correspond d'une volonté du site de ne plus utiliser cette cuve.

## 2.6.5 Installations électriques

Le site dispose aujourd'hui de 3 TGBT.

Puissance	Utilité	Localisation
1 250 KVA	Force motrice Ensemble site	Atelier transformation
315 KVA	Eclairage	Atelier transformation
1000 KVA	Force motrice pour l'onduleuse	Atelier onduleuse

Fig. 11 : Caractéristiques des transformateurs de SAICA PACK Venizel.

Ils remplacent les deux transformateurs de 630 KVA et mettant en œuvre du pyralène recensés lors du diagnostic environnemental de 2001.

Un transformateur à huile est encore utilisé pour l'éclairage.



### 3 NOMENCLATURE CONCERNÉE

#### 3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE EXISTANTE

A l'heure actuelle, le site de SAICA PACK Vénizel n'est répertorié en Préfecture que comme installation soumise à déclaration. Elle a en effet fait l'objet du récépissé de déclaration n°8783 en date du 13 janvier 1995.

Le classement repris dans ce récépissé est le suivant :

N°rubrique récépissé	Intitulé de la rubrique	Régime	Informations sur le volume d'activités SAICA PACK	Commentaires
81 B	Bois, papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues (dépôts de)	D	Tonnage annuel moyen réalisé : 38 000 tonnes – Capacité maximale de production : 50 000 tonnes par an	Rubrique supprimée en 1996 au profit de la 1520 et la 1530 – Rubriques modifiées en 2010 et ajout de la 1532
153 bis B-2°	Combustion	D	Chaudière gaz ou fioul. Utilisation du fioul	Rubrique supprimée en 1996 au profit de la rubrique 2910 - Rubrique modifiée en 2010
238-3°	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur papier, carton ou autres supports	D		Rubrique supprimée en 1996 au profit de 2450
1430-D	Présence de liquides inflammables	D	Présence des vernis inflammables Présence de FOD	Définition instaurée en décembre 1993. La rubrique 1432 n'apparaît qu'en 1999- ajout de la rubrique 1435 en 2010
361 B-2	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions manométriques supérieures à 1 bar	D		Suppression de la rubrique en 1996 au profit de la rubrique 2920 – rubrique modifiée en 2010 (plus applicable au site)

Fig. 12 : Classement initial – Récépissé du 13 janvier 1995

Depuis l'obtention du récépissé de déclaration, plusieurs modifications notables sont intervenues :

- La nomenclature des ICPE a été modifiée entraînant la suppression pour remplacement de plusieurs rubriques ICPE concernant le site de SAICA PACK. D'après les informations recueillies auprès de la préfecture, le site n'a pas entrepris de démarche pour bénéficier d'un droit d'antériorité. Les nouvelles rubriques et la réglementation afférente s'appliquent donc de plein droit aux installations actuelles de SAICA PACK :

- Le site comptait initialement 2 onduleuses. Il n'en compte aujourd'hui plus qu'une ;
- Le parc des machines de transformation du site a évolué pour tenir compte des besoins des clients ;

La chaudière du site, équipée en 1994 de brûleurs mixtes (fioul/gaz) est aujourd'hui équipée de brûleurs gaz. La cuve aérienne de fioul lourd, qui alimentait précédemment la chaudière, n'est plus utilisée.

### 3.2 CLASSEMENT ACTUEL DES RUBRIQUES ICPE

Aux termes du titre 1<sup>er</sup>, du Livre V du code de l'environnement, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'exploitation d'installations nuisantes ou dangereuses est soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation d'exploiter auprès du Préfet du département de l'Aisne.

L'instruction administrative de la demande d'autorisation d'exploiter aboutit à la proposition par l'inspection des installations classées de prescriptions techniques d'installation et d'exploitation approuvées par le Préfet et dont le respect pourra être ensuite contrôlé à tout moment.

La nomenclature des Installations Classées, annexée à l'article R511-9 du code de l'environnement, précise de quel régime elles relèvent (autorisation - enregistrement - déclaration). D'après la nomenclature, le classement du site a été établi, dans le tableau qui suit. Ce dernier comporte :

- Le numéro de la rubrique ;
- L'intitulé précis de la rubrique avec les seuils de classement et le régime correspondant ;
- Les caractéristiques de l'installation existante, les modifications prévues et le classement actuel ;
- Le rayon d'affichage, s'il y a lieu.

Un plan de localisation des rubriques figure après le tableau de classement

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2445-1	<b>Transformation du papier, carton</b> La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 t/j (A, 1 km)	Production journalière de 240 t/j <i>(nouvelle rubrique)</i>	A
1414-3	<b>Installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés</b> 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) (DC)	1 poste de <b>distribution de GPL</b> pour le remplissage des bonbonnes des chariots automoteurs <i>(Pas de modification)</i>	DC

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
1530-3	<p>Dépôts de papier, carton ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieure à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup> (D)</p>	<p>Stockage de bobines : 3 840 m<sup>3</sup> (inchangé) Stockage de produits finis : 4 700 m<sup>3</sup> (inchangé) Soit un total de 8 540 m<sup>3</sup> (Situation inchangée – rubrique modifiée en 2010)</p>	D
1532-2	<p>Dépôts de bois secs ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>2. Supérieure à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup> (D)</p>	<p>Stockage de palettes : 1620 m<sup>3</sup> (inchangé) Stockage des tomes<sup>2</sup> : 506 m<sup>3</sup> (inchangé) Soit un total d'environ 2 130 m<sup>3</sup> (Situation inchangée – Rubrique nouvellement créée)</p>	D
2450-2	<p>Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles etc. utilisant une forme imprimante</p> <p>2. Hélogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression que les soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est :</p> <p>b) supérieure à 50 kg/l mais inférieure ou égale à 200 kg/l (D)</p> <p><i>Nota : pour les produits qui contiennent moins de 10 % de solvants organiques au moment de leur emploi, la quantité à retenir pour établir le classement sous les paragraphes 2 et 3 correspond à la quantité consommée dans l'installation, divisée par deux.</i></p>	<p>Utilisation d'encres à base aqueuse comportant moins de 10% de solvants : quantité équivalente mise en œuvre par jour : 105 kg/l (Pas de modification)</p> <p>NB : les encres employées au niveau des groupes imprimateurs sont issues du mélange d'encres primaires, elles-mêmes à base aqueuse et comportant moins de 10% de solvants</p>	D

<sup>2</sup> Les formes sont des assemblages constitués de bois. Les matières plastiques représentent moins de 50 % de la masse des formes.

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2910-A	<p><b>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271</b></p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW : (DC)</p>	<p>Chaudière fonctionnant au gaz naturel : production de vapeur pour l'onduleuse et le chauffage des bâtiments</p> <p><b>Puissance 6,8 MW</b> (Pas de modification)</p>	DC
1432-b	<p><b>Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables</b></p> <p>2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :</p> <p>b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m<sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 100 m<sup>3</sup> (DC)</p>	<p>Produits de catégorie B (Flexgrip) : 0,2 m<sup>3</sup></p> <p>+ cuve FOD (catégorie C) pour l'alimentation du chariot et de la motopompe du sprinkler : 10 m<sup>3</sup></p> <p><b>Soit une capacité équivalente d'environ 2,2 m<sup>3</sup></b> (=0,2+10/5)</p> <p>(Retrait d'une cuve FOD de catégorie D inutilisée et remplie d'eau)</p>	NC
1412	<p><b>Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés</b>, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature :</p> <p>Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température</p> <p>2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>b) supérieur à 6 t, mais inférieure à 50 t (DC)</p>	<p>Cuve GPL de 8 m<sup>3</sup> soit 3,5 t</p> <p>Les bouteilles de propane servant directement à l'alimentation des chariots ne sont pas à comptabiliser</p> <p>(Pas de modification)</p>	NC
1220	<p><b>Emploi et stockage d'oxygène</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>3. Supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 200 t (D)</p>	<p>4 bouteilles de 10,6 m<sup>3</sup> soit un total de 55 kg d'oxygène</p> <p>(Pas de modification)</p>	NC

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
1418	<p><b>Stockage ou emploi de l'acétylène</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>3. Supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 1 t (D)</p>	<p>2 bouteilles de 6 m<sup>3</sup> soit une masse totale de <b>14 kg</b></p> <p>(Pas de modification)</p>	NC
1434	<p><b>Installation de remplissage ou de distribution</b></p> <p>liquides inflammables (à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435)</p> <p>1. installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant :</p> <p>h) Supérieur ou égal à 1 m<sup>3</sup>/h mais inférieur à 20 m<sup>3</sup>/h (D)</p>	<p>Volucompteur pour la distribution du gazole (proche de la chaudière) : 3 m<sup>3</sup>/h</p> <p>Carburant distribué : gazole, catégorie C (coefficient 1/5)</p> <p>Soit un débit équivalent de <b>0,6 m<sup>3</sup>/h</b></p> <p>(Pas de modification)</p>	NC
1435	<p><b>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de barreaux ou d'atronics.</b></p> <p>Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence [coefficient 1] distribué étant :</p> <p>3. Supérieur à 100 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 500 m<sup>3</sup> (DC)</p>	<p>Volucompteur pour la distribution du gazole (proche de la chaudière) pour l'alimentation d'un chariot automateur ;</p> <p>Carburant distribué : gazole, (catégorie C)</p> <p>Le volume annuel distribué est inférieur à 8 m<sup>3</sup></p> <p>(Rubrique nouvellement créée – complète la rubrique 1434 initialement identifiée)</p>	NC
1630	<p><b>Fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique</b></p> <p><b>B. Emploi ou stockage de lessives de</b></p> <p>Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium, La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>2. supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t (D)</p>	<p>Soude à 30,5% d'hydroxyde de sodium, Quantité max de stockage : 8 m<sup>3</sup> soit environ <b>11 tonnes</b></p> <p>(Pas de modification)</p>	NC
2160	<p><b>Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable</b></p> <p>b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 15 000 m<sup>3</sup> (DC)</p>	<p>Deux silos d'arandon de maïs : Capacité unitaire 67 tonnes (45 m<sup>3</sup>)</p> <p>Volume total : <b>90 m<sup>3</sup></b></p> <p>(Pas de modification)</p>	NC

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2410	<b>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues</b> La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant : 2. supérieure à 50 kW, mais inférieure à 200 kW (D)	Local APPUI. Équipements pour le travail du bois présentant une puissance installée <b>totale inférieure à 10 kW.</b> <i>(Pas de modification)</i>	NC
2560	<b>Travail mécanique des métaux et alliages</b> La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2. supérieur à 50 kW, mais inférieure à 500 kW (D)	Présence de tours, scies, meules, perceuses au niveau de l'atelier de maintenance. <b>Puissance totale &lt; 50 kW</b> <i>(Pas de modification)</i>	NC
2662	<b>Stockage de polymères</b> (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) : Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup> (D)	Film plastique (expéditions), liens de cerclage (PET, PE, ...) : quantité maximale stockée sur site <b>10 m<sup>3</sup></b> <i>(Pas de modification)</i>	NC
2663	<b>Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères</b> (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques (hors état alvéolaire ou expansé), le volume susceptible d'être stocké étant : c) Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 10 000 m <sup>3</sup> (D)	<b>Stockage des clichés : 390 m<sup>3</sup></b> <i>(Pas de modification)</i>	NC
2925	<b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b> La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D)	2 postes de charge (Laveuse et Balayeuse) de 1,08 et 1,44 kW 1 poste de 23 kW au niveau du secteur CAT <b>Puissance totale : 25,52 kW</b> <i>(Pas de modification)</i>	NC

Fig. 13 : Classement du site SAICA PACK

Avec :

A : autorisation

D : Déclaration

NC : Non classable

Le site n'est pas concerné par un dépassement de seuil au titre de l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses.

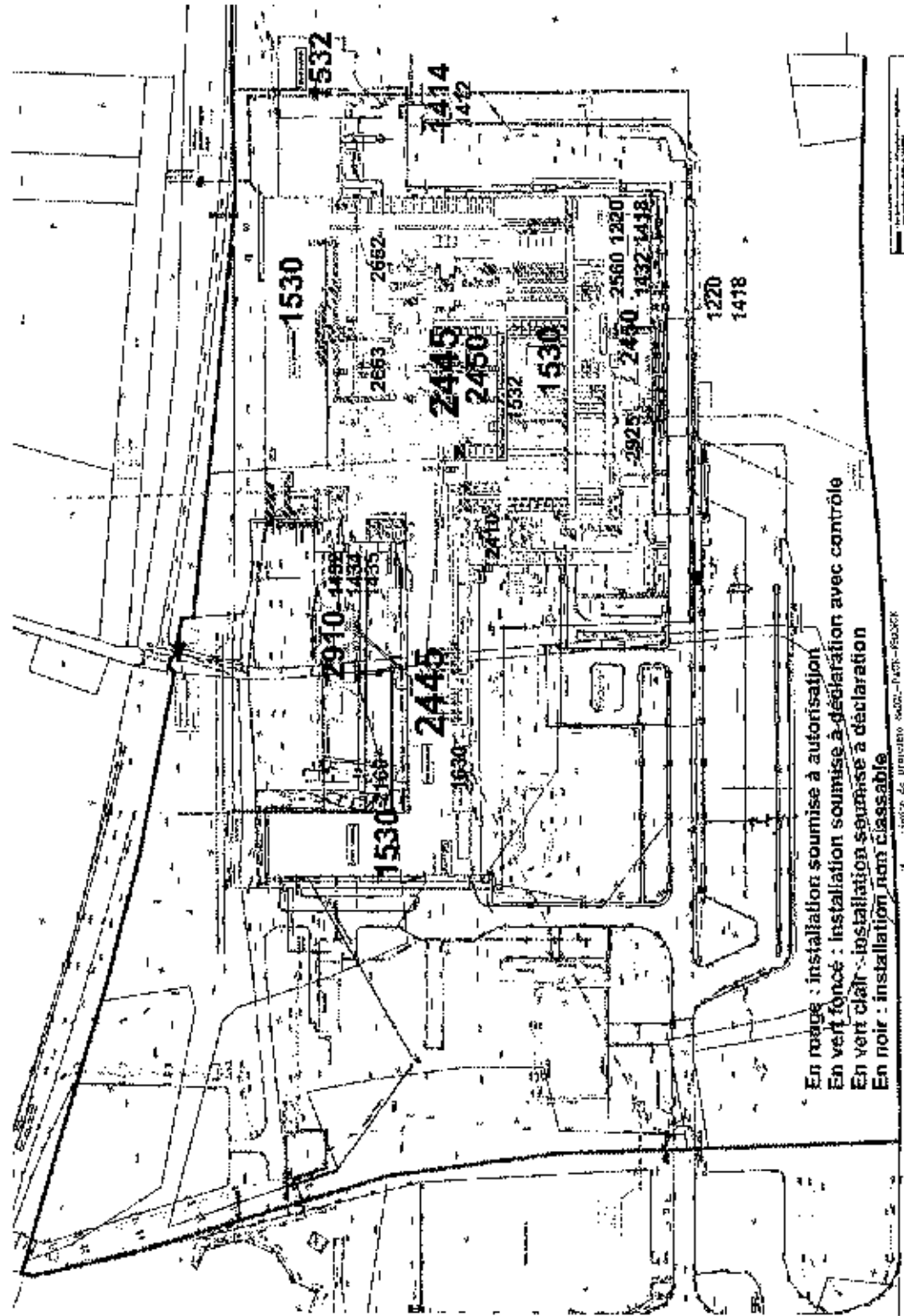


Fig. 14 : Localisation des rubriques ICPE



### 3.3 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rayon d'affichage est de 1 km. Il est déterminé par la rubrique n°2445.

Ainsi, les communes concernées par l'enquête publique sont reprises dans le tableau ci-après :

Région	Département	Communes
Picardie	Aisne	Acy Bucy-le-long Missy-sur-Aisne Sermoise Vénizel

Fig. 15 : Les communes incluses dans le rayon d'affichage

#### **4 SYNTHÈSE DE LA DÉFINITION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DES CONTRAINTES ASSOCIÉES, DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES ENVISAGÉES**

Réglementaires / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures	
<p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude</b></p> <p>Le site de SAICA PACK Vénizel est bordé en façade ouest du site industriel de SAICA PAPER Vénizel, entité appartenant au même groupe que SAICA PACK Vénizel.</p> <p>La cartonnerie a été implantée à l'écart des agglomérations voisines. Plusieurs habitations individuelles sont néanmoins situées à proximité du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinctte », par ailleurs localisées entre le site de SAICA PAPER Vénizel et la RN 31 ;</li> <li>- A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée séparant ce lotissement du site de SAICA PACK Vénizel et de SAICA PAPER Vénizel ;</li> <li>- A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau de « Ru Piaux ». Une jardinerie y est implantée ;</li> <li>- A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « La Montjard ».</li> </ul>	<p><b>Incidences sur la zone d'étude &amp; vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations</b></p> <p>Les équipements industriels sont implantés sur une superficie de 15 ha, appartenant pour partie au site voisin, SAICA PAPER Vénizel. Cette surface se répartit tel que suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces bâties : 28 000 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Surfaces imperméabilisées (toitures de bâtiments, parkings, ...) : 31 325 m<sup>2</sup> ;</li> </ul> <p>Les surfaces restantes sont engazonnées, plantées d'essences arbustives, principalement dans le secteur sud du site ou laissées en l'état dans les zones moins circulées (pourcentage végétal non contrôlé permettant la présence d'une faune dans cette zone proche de l'Aisne). Les phases successives de construction des bâtiments ont été menées de manière à conserver l'homogénéité architecturale sur l'ensemble du site. Les agrandissements ont été conçus dans un souci d'homogénéité architecturale. On retrouvera donc les mêmes matériaux et colonis.</p> <p>Ainsi, d'un point de vue paysager, le site n'est pas en l'état générateur de nuisances visuelles notables. Son aspect actuel cadre avec sa fonction industrielle tandis que différents mesures sont prises pour en améliorer l'aspect visuel global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engazonnement des surfaces non productives en façade sud ;</li> <li>- Existence d'un écran arboré (parcelles boisées appartenant à SAICA PACK Vénizel). Ainsi, le site n'est pas totalement visible depuis la RN31 ;</li> <li>- Plantations de différentes essences arbustives.</li> </ul>

Réglementations générales relatives aux émissions (environnementales / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	
<p>Millieux physiques</p>	<p>Le climat de l'Aisne est de type atlantique humide et frais, aux vents d'ouest dominant à forte nébulosité, au régime pluvieux régulier. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest avec une direction secondaire de secteur nord-est. Les vents dominants amènent pluie et douceur, le froid sec étant le fait des vents du secteur nord-est. La pluviométrie s'élève à 664,3 mm par an, et est globalement hétérogène sur le site, de 42,5 à 80,4 mm d'eau par mois mais reste en moyenne aux alentours de 55 mm.</p>
<p>Climatologie / Qualité de l'air</p>	<p>ATMO PICARDIE publie un rapport annuel concernant les résultats des études et des suivis menés pour l'ensemble de ses stations et au niveau de surveillances particulières. Les stations présentes dans l'Aisne sont cependant trop éloignées pour être représentatives de la zone d'étude. Toutefois, des campagnes de mesures ponctuelles ont été réalisées en 1999 et en 2007. Les concentrations dans l'air ambiant en NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, O<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub> et plomb sont comparées en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur et avec les niveaux de polluants enregistrés dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air en Picardie sur la même période.</p>
	<p>Les activités de la société SAICAPACK sont à l'origine de rejets atmosphériques, pouvant être répartis en deux catégories : les émissions canalisées et les émissions diffusées. Au niveau de la chaudière (rejets canalisés d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de poussières), certaines mesures n'ont pas été réalisées ne permettant pas de contrôler le respect des valeurs réglementaires. De nouvelles mesures plus précises devront être menées en 2011. Par ailleurs, les déchets de découpe (rognés et poussières de carton) sont collectés par un système d'aspiration centralisé, envoyé vers un cyclone. Compte tenu des éléments de référence étudiés en absence de contrôle in situ, il est toutefois vraisemblable d'affirmer que la concentration au niveau du rejet à l'atmosphère sera effectivement inférieure à 40 mg/m<sup>3</sup> et à plus forte raison à 100 mg/m<sup>3</sup> correspondant à la valeur limite figurant dans les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 2 février 1999.</p>
	<p>Les entres employés sur le site de SAICAPACK Vénizel sont des entres à base aqueuse. Elles contiennent ainsi une fraction moindre de solvants à l'origine d'émissions de COV. En outre, l'impression est effectuée par dépôt d'encre liquide, la quantité de poussières émises est donc négligeable. Compte tenu de la composition des différents produits impliqués, l'utilisation des entres + la phase de nettoyage (S200) conduit à la mise en oeuvre de moins d'une tonne dans la configuration la plus défavorable, l'émission des entres est inférieure aux seuils réglementaires permettant d'imposer des flux maximaux d'émissions.</p>
	<p>Les produits employés en maintenance sont peu générateurs de COV. A noter, le site emploie des solvants, généralement conditionnés sous forme d'aérosol. Le stockage de ces produits ne génère pas de COV. Seule l'utilisation est susceptible de générer des rejets de COV, notamment les propulseurs contenus dans les aérosols. Les émissions diffusées liées au stockage de produits chimiques sont donc extrêmement faibles. Enfin, le site engendre des émissions diffuses provenant des véhicules, qui y circulent. Les véhicules doivent respecter un ensemble de contrôles techniques et d'opérations d'entretien régulières.</p>

Régime des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) / incidences et mesures en œuvre) - mesures prises ou prévues / orientations	
<p><b>Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) / incidences et mesures en œuvre) - mesures prises ou prévues / orientations</b></p>	<p><b>Incidences sur la zone d'étude &amp; vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues / orientations</b></p> <p>Le site assure l'alimentation de ses équipements et de ses installations sanitaires à partir d'un forage (partie industrielle) et du réseau d'eau de ville (partie sanitaire). Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doit être muni d'un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être pollué. Le site dispose d'un clapet anti-retour.</p> <p>Par ailleurs, le réseau de collecte des eaux industrielles du site est séparé du réseau d'eau pluviale. La filière de traitement des eaux usées du site de SAICA PAPER traite aujourd'hui les eaux industrielles du SAICA PACK. Une convention spéciale de déversement unit SAICA PAPER à SAICA PACK. Les mesures réalisées permettent de valider le non-dépassement des paramètres imposés par la convention de déversement.</p> <p>Les eaux traitées issues de la STEP de SAICA PAPER vers le milieu naturel respectent les obligations réglementaires de rejets. Les captages agricoles, présents aux alentours du site, sont par ailleurs situés en amont hydraulique des rejets de la station d'épuration de SAICA PAPER et ne sont donc pas concernés par un éventuel risque de pollution lié à cette activité.</p> <p>La construction relativement ancienne du site explique la situation actuelle vis-à-vis des fosses septiques présentes sur le site (présence de 5 fosses septiques dont 3 sont toujours utilisées). Le débit moyen du rejet d'eaux sanitaires est estimé entre 18 m<sup>3</sup>/j. SAICA PACK Vénizel rejette ses eaux pluviales via deux exutoires vers l'Aisne et ses rejets sont conformes à l'arrêté du 2 février 1998 pour la DCO, le DCO, les hydrocarbures totaux et les AOX.</p>
<p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude</b></p> <p>Les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Aisne qui s'écoule ici dans une direction est-ouest, à 100 m de la limite nord du site ;</li> <li>• Le Ru Preux qui se jette dans l'Aisne entre le site de SAICA PACK et le site de SAICA PAPER.</li> </ul> <p>Le Ru Preux prend sa source à 4,3 km au sud du site de SAICA PACK Vénizel. Alimenté par la merne des sables de l'Yprésien, le ruisseau recueille avant de rejoindre l'Aisne certains rejets de SAICA PAPER.</p> <p>A noter, SAICA PACK alimente son bassin incendie par communication avec ce cours d'eau.</p> <p>La papeterie SAICA PAPER possède un captage d'eaux superficielles à 1 km en aval (utilisant l'eau de l'Aisne). Ces eaux sont exploitées après traitement comme eau de refroidissement dans le processus.</p> <p>Les captages agricoles recensés par la DDAF s'effectuent sur des cours d'eau alimentant directement ou indirectement le cours de l'Aisne : le ru de Serches, le Vesle, la Jocienne, le ru de Visignicourt, le ru Saint-Médard et la Crise.</p> <p>La topographie est relativement plane, établie pour la partie occupée par les bâtiments de production à environ 45 m NGF. Une butte accueille le parking véhicules légers. Au sud, le site présente une cote de 52 m NGF. Les parties boisées du site présentent une déclivité plus marquée avec un passage de 45 à 80 m NGF.</p>	<p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude</b></p> <p>Les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Aisne qui s'écoule ici dans une direction est-ouest, à 100 m de la limite nord du site ;</li> <li>• Le Ru Preux qui se jette dans l'Aisne entre le site de SAICA PACK et le site de SAICA PAPER.</li> </ul> <p>Le Ru Preux prend sa source à 4,3 km au sud du site de SAICA PACK Vénizel. Alimenté par la merne des sables de l'Yprésien, le ruisseau recueille avant de rejoindre l'Aisne certains rejets de SAICA PAPER.</p> <p>A noter, SAICA PACK alimente son bassin incendie par communication avec ce cours d'eau.</p> <p>La papeterie SAICA PAPER possède un captage d'eaux superficielles à 1 km en aval (utilisant l'eau de l'Aisne). Ces eaux sont exploitées après traitement comme eau de refroidissement dans le processus.</p> <p>Les captages agricoles recensés par la DDAF s'effectuent sur des cours d'eau alimentant directement ou indirectement le cours de l'Aisne : le ru de Serches, le Vesle, la Jocienne, le ru de Visignicourt, le ru Saint-Médard et la Crise.</p> <p>La topographie est relativement plane, établie pour la partie occupée par les bâtiments de production à environ 45 m NGF. Une butte accueille le parking véhicules légers. Au sud, le site présente une cote de 52 m NGF. Les parties boisées du site présentent une déclivité plus marquée avec un passage de 45 à 80 m NGF.</p>
<p>Milieux physiques</p>	<p>hydrologie / topographie</p>

<b>Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) - Incidences et mesures en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations</b>	
<p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude</b></p> <p>La région de Soissons est située au Nord de l'Île-de-France, au cœur des plateaux du Soissonnais, profondément dissectés par l'Aisne et ses affluents. Ces plateaux sont représentatifs de la surface structurale du Calcaire Grossier. D'une grande régularité, ils s'abaissent vers le bassin de Paris et sont recouverts d'épais limons massifs. Le site repose directement sur une couche d'alluvions modernes (Fz), ici constituée de limons sableux.</p> <p>La nappe d'accompagnement de l'Aisne, localisée dans les alluvions modernes (Fz), est la nappe phréatique rencontrée au droit du site, d'une épaisseur d'environ 20 m. Son alimentation s'exerce par l'impluvium. La protection naturelle vis-à-vis des pollutions superficielles est pratiquement inexistante : la présence de rivières, de gravières et de lagunes, à proximité du site constitue des milieux de transfert des pollutions potabilisables vers la nappe par infiltration des eaux.</p> <p>Plusieurs captages d'eau potable sont recensés à proximité de la commune d'Acy, sur les communes de Bucy-le-Long et de Villeneuve-Saint-Cermain. Les nappes captées sont la nappe alluviale de l'Aisne, la nappe de la Craie et celle des sables du Thanétien. D'une manière générale, la qualité des eaux souterraines est bonne à très bonne. On note toutefois des problèmes de qualité fréquents pour les paramètres suivants : ammonium, nitrate, dichloréthane 1,2, fer, manganèse, plomb, sulfates, trichloroéthylène (TCE) et turbidité. Ponctuellement, la qualité des eaux souterraines est moyenne à très mauvaise pour l'aluminium, l'antimoine, le baryum, le bore, l'hexafluorure, le magnésium, les nitrates, le potassium, le sodium et le zinc.</p> <p>Par ailleurs, selon la banque de données du sous sol du BRGM (RSS), aucun captage n'exploite les eaux souterraines pour un usage industriel dans un rayon de 5 km autour de SAICAPACK. Par contre, d'après la base de données du BRGM, sept puits, pour les usages des particuliers, ont été recensés sur la commune de Vénizel (cf. annexe 7) toutefois, aucun d'eux n'est justifié et ne le seront dans le futur. Un affourchement d'eau est destiné à un usage agricole (cf. annexe 7) figure également dans cette base de données. Ce point d'eau est localisé sur la commune de Bucy-le-Long en rive droite de l'Aisne, au lieu dit les Grevières.</p>	<p>La société SAICAPACK Vénizel met en œuvre des produits chimiques, notamment dans le cadre de ses activités de transformation du carton et pour les opérations de maintenances. Certains de ces produits présentent un caractère dangereux pour l'environnement. Toutes les mesures sont prises afin d'éviter les risques de pollutions des eaux et des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockages sur rétention ;</li> <li>- Formation du personnel à la manipulation des produits chimiques ;</li> <li>- Consignes de dépotage.</li> </ul> <p>Ces mesures sont détaillées plus amplement dans l'étude des dangers. En particulier, il est précisé le mode de gestion retenu pour les eaux d'extinction d'un éventuel incendie.</p> <p>Le site est situé en dehors de tout périmètre de captage d'alimentation en eau potable.</p> <p>Concernant le captage destiné à une utilisation agricole, il faut noter que l'Aisne, en drainant la nappe alluviale, exerce la fonction de barrière hydraulique. En conséquence, ce point d'eau ne peut pas être impacté par une pollution ou provenance des installations de SAICAPACK.</p>

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures.	
Incidences sur la zone d'étude et les avis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations	
<p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude</b></p>	<p>La localisation de SAICA PACK Vénizel ne comprend pas de sites ou d'espaces ayant une protection réglementaire (site NATURA 2000, arrêté de protection de biotope, réserves naturelles, etc.). Toutefois, dans un rayon d'un kilomètre autour de la commune d'Acy, sont présentes 5 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Faunistique) de type I et 1 ZNIEFF de type II qui représentent des zones de protection du patrimoine naturel de part leur intérêt. De la même manière, les espaces en friches et non urbanisés autour du site de la société SAICA PACK permettent des connexions écologiques pour la petite et la grande faune avec les espaces naturels alentours, notamment entre les boisements et les espaces ouverts. Les fiches descriptives des ZNIEFF et les cartes de localisation des corridors biologiques ont été placées en annexe 6.</p>
<p>Milieux naturels</p>	<p>La démarche d'identification et de préservation/restauration/renforcement de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale est en cours et pilotée conjointement par l'État et la Région en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent parant par l'État.</p> <p>Aux alentours du site de SAICA PACK Vénizel, en se référant aux cartes présentant les corridors écologiques potentiels figurant en annexe 6, quelques espaces en friches et non urbanisés permettent des connexions écologiques pour la petite et la grande faune avec les espaces naturels alentours, notamment entre les boisements et les espaces ouverts.</p>
<p>Patrimoine naturel</p>	<p>Plusieurs zones naturelles d'intérêt ont été recensées dans le secteur de SAICA PACK Vénizel. Toutefois, le site n'entre dans le périmètre de ces zones. De plus, le site n'interrompt aucun corridor, assurant la connexion entre ces zones naturelles. L'impact du site sur le milieu naturel est donc faible.</p> <p>Le secteur de SAICA PACK Vénizel ne comprend aucun site Natura 2000, il n'y a donc pas lieu de réaliser une étude d'incidence.</p>
	<p>Aucune mesure particulière n'est à mettre en place par la société SAICA PACK Vénizel dans le cadre de la présente demande d'actualisation administrative, objet du présent dossier.</p>

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) – incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	
Facteurs anthropiques	<p>SAICAPACK Vézinet est implanté entre la route nationale RN31 reliant Soissons à Reims et la bordure de l'Aisne dont il est séparé par des parcelles appartenant à la société voisine, SAICA PAPER. Le positionnement du site est idéal en terme de desserte avec la proximité de trois axes de desserte majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La route nationale RN 31 qui relie aujourd'hui Soissons et Reims ;</li> <li>• La voie ferrée Soissons-Ciry-Salsogne. Cette ligne, autrefois utilisée pour le transport de passagers, n'est utilisée aujourd'hui que pour la desserte des sites industriels ; un des embranchements, utilisé par SAICA PAPER longe la limite de propriété au nord du site. Des embranchements anciens sont présents sur le site de SAICA PAPER mais ils sont aujourd'hui inutilisés ;</li> <li>• L'Aisne qui pourrait permettre des approvisionnements par voie fluviale.</li> </ul> <p>Le site de SAICAPACK Vézinet est directement desservi par la route nationale RN 31 qui relie Compiègne et l'A1 à Reims et Laon (proximité de l'A26 et A4). Les trafics enregistrés sur les axes de desserte proche du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au niveau de la RN 31, un trafic de 14 055 véhicules par jour (poids-lourds non déterminé),</li> <li>• au niveau de la RN 2, un trafic de 22 228 véhicules par jour dont 4 823 PL (poids-lourds).</li> </ul> <p>La voie ferrée présente sur le site de SAICA PAPER à proximité du site de SAICA PAPER n'est pas utilisée.</p> <p>Le transit de bateaux de transports de marchandises et de bateau de plaisances qui ont transités par l'écluse de Vézinet-sur-Aisne est relevé par les services de navigation de l'Aisne. Globalement, entre 2000 et 2004, le nombre de bateaux de marchandises tend à diminuer (-22,1%) et celui des bateaux de plaisance à augmenter (+14,8%).</p>
	<p>La société SAICA PAPER Vézinet emploie un unique mode de transport : le transport routier. Plus précisément, le site génère la circulation de 45 poids-lourds par jour. Les produits finis sont envoyés soit vers le stockage externe soit directement vers le client. Le trafic engendré par le site est extrêmement faible par rapport à la circulation totale. En effet, il représente au maximum 19 du trafic. Par contre, la proportion du trafic du site par rapport au trafic poids-lourds est un peu plus importante mais reste faible. Il représente au maximum 0,17% du trafic poids-lourds.</p> <p>Incidences sur la zone d'étude &amp; vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations</p>



Réglementaires / administratives / réglementaires / autres / incidences et mesures.		Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) : mesures prises ou prévues - orientations.	
<p><b>Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) : incidences et mesures.</b></p> <p><b>Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude.</b></p>	<p>Le trafic routier et aérien constitue une source de bruit pré-existante, qui vient s'ajouter au bruit engendré par le site et du site industriel voisin : SAICA PAPER. A noter, les installations de SAICA PACK sont placées dans la zone considérée comme affectée par les émissions sonores liées au trafic sur le RN31 (banus de 250 m de large de part et d'autre de l'axe routier).</p> <p>L'arrêté du 30 mai 1996 définit le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des sentiers affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure en fonction des niveaux sonores observés.</p> <p>Cinq catégories numérotées de 1 à 5 ont ainsi été définies, la catégorie 1 correspondant aux infrastructures les plus bruyantes. Dans le cas présent, la RN 31 est classée en catégorie 2.</p>	<p>L'impact sonore du site est relativement limité. Les principales sources de bruit identifiées à l'intérieur des bâtiments sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'onduleuse : les niveaux sonores les plus importants sont générés au niveau du bloc Simple Face, à l'intérieur de son encadrement : 104,7 dB(A) ;</li> <li>• Les cylindres et les moteurs des combinés (équipements de transformation) : niveaux voisins de 90 dB(A) ;</li> </ul> <p>A l'extérieur, les sources les plus perçues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les extractions : extractions de l'onduleuse, fonctionnement de la centrale d'aspiration des rognés</li> <li>• Les décharges des véhicules</li> <li>• Le chargement des déchets (manipulation des bennes).</li> </ul> <p>Les campagnes de mesures ont montré qu'avec un maximum de 64,4 dB(A), les niveaux sonores en limite de propriété (poilus P1 à P4) sont effectivement inférieurs à 70 dB(A) (valeur limite réglementaire pour les limites de propriété). En revanche, on note une non-conformité en période nocturne au niveau du point n°1 : le fonctionnement du cyclone conduit à un niveau en limite de propriété de 65,2 dB(A) contre un seuil réglementaire de 60 dB(A). Une étude sur la faisabilité de la mise en place d'un silencieux sera menée en 2011 et la mise en place effective de cette solution sera réalisée si elle s'avère techniquement possible (cf. interaction avec l'efficacité du cyclone).</p> <p>Au niveau des ZER, les résultats des mesures montrent que le site respecte les niveaux d'urgence réglementaire et est donc conforme aux exigences réglementaires.</p>	
<p>Facteurs anthropiques</p> <p>bruit et vibration</p>	<p>Deux campagnes de mesures acoustiques pour déterminer les niveaux de bruit diurne et nocturne liés à l'activité de SAICA PACK Vénizel ont été menées le 18 mars 2008. Les objectifs de ces campagnes de mesures ont été de mesurer les niveaux sonores ambiants en limite de propriété et au voisinage du site de SAICA PACK Vénizel (zone à émission réglementée - ZER) pour réaliser ensuite une étude de conformité du bruit généré par les installations vis-à-vis de la réglementation en vigueur.</p>		
<p>Contraintes et servitudes administratives en réglementaires</p>	<p>Code de l'urbanisme</p>	<p>La commune d'Acy dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'ensemble du site de SAICA PACK Vénizel est implanté sur une zone UJ de la commune d'Acy : UJ - Zone d'activités économiques industrielles.</p> <p>Les dispositions constructives s'appliquant à la zone UJ permettent exceptionnellement l'implantation d'installations classées sous réserve que toutes les dispositions sont prises pour que les risques, dangers ou nuisances occasionnés par le bruit, les poussières, les émanations d'odeurs, la fumée, la circulation, les risques d'incendie ou d'explosion puissent être limités à un niveau compatible avec la préservation de l'environnement naturel et bâti.</p> <p>L'intégralité du règlement et la zonage de cette zone sont disponibles en annexe 4.</p> <p>Le site de SAICA PACK Vénizel est une installation classée et fait donc partie des exceptions autorisées au niveau de la zone UJ de la commune. Le site de SAICA PACK Vénizel est par ailleurs bordé en façade ouest du site industriel de SAICA PAPER, entité appartenant au même groupe que SAICA PACK Vénizel. La position moyenne de la pépétère a permis l'existence d'interconnexions entre certains réseaux du site : réseau gaz, réseau électrique et réseau d'eau usées. Le site de SAICA PACK Vénizel s'emploie à prendre toutes les dispositions nécessaires pour maîtriser les risques de pollution, incendie, explosion, génés, liés à ses activités et son environnement.</p>	

Réglementaires / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures		Réglementaires / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures	
Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations		Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	<p>Le site n'est pas concerné par la présence de milieux naturels classés (réseaux Natura 2000 comprenant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sites classés ou inscrits (sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque - loi du 2 mai 1930), Réserve Naturelle Régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). Dans un rayon d'un kilomètre autour de la commune d'Acy, on rencontre par contre de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Faunistique (ZNIEFF de type I et II). Celles-ci sont énumérées du site.</p>	<p>La commune d'Acy n'est pas concernée par une ZNIEFF. Le site de SAICA PACK VÉNIÈZEL n'est donc inclus dans aucun périmètre des ZNIEFF et en est même très éloigné. L'activité du site n'a pas d'incidence sur ces milieux. Les fiches descriptives des ZNIEFF sont placées en annexe 3.</p>	
Protection des espaces et sites naturels	<p>Il existe en France deux systèmes de protection des produits d'origine agricole (fromages, vins, foins, ...), il s'agit des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), d'origine française et des Indications Géographiques Protégées (IGP), inscrites par l'Union européenne en 1992 pour les produits agroalimentaires autres que les vins et eaux-de-vie.</p> <p>Au droit de la commune d'Acy, nous recensons les AOC et IGP suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AOC Champagne Blanc ;</li> <li>• AOC Champagne Rosé ;</li> <li>• AOC Coteaux champenois blanc ;</li> <li>• AOC Coteaux champenois rosé ;</li> <li>• AOC Coteaux champenois rouge ;</li> <li>• AOC Vin blanc destiné à l'élaboration de champagne ;</li> <li>• AOC Vin rosé destiné à l'élaboration de champagne ;</li> <li>• IGP Vallées de la Champagne.</li> </ul>	<p>Ces deux systèmes sont placés sous la contrôle de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO). En particulier, conformément à l'article L. 512-6 du Code de l'Environnement, l'INAO doit être consulté pour avis lors de toute demande d'autorisation lorsque l'implantation s'effectue sur une commune comportant une AOC ou sur une commune limitrophe. Cette obligation ne vaut pas pour les IGP. Compte-tenu de ces éléments, le dossier de demande d'autorisation doit être transmis à l'INAO pour avis, conformément à l'article L512-6 du Code de l'Environnement.</p>	
Protection des captages d'alimentation en eau potable	<p>Plusieurs captages d'eau potable sont recensés à proximité de la commune d'Acy, sur les communes de Bucy-le-Long et de Villeneuve-Saint-Germain. Les nappes captées sont la nappe alluviale de l'Aisne, la nappe de la Craie et celle des sables du Thanétien.</p>	<p>Le site de SAICA PACK VÉNIÈZEL n'est pas inclut dans les périmètres de protection rapprochée ou éloignée de ces captages. Aucune contrainte particulière liée à la présence de captage d'alimentation en eau potable n'est donc applicable (il n'en demeure pas moins une responsabilisation quant aux substances et matériaux pouvant être déversés - voir les parties Hydrogéologie et Hydrologie).</p>	
Protection des monuments historiques	<p>Monuments historiques : 14 monuments et sites historiques sont recensés dans un périmètre de 1 km autour du site de SAICA PACK VÉNIÈZEL dont 4 monuments classés, 7 monuments inscrits, 2 sites classés et 1 site inscrit.</p>	<p>Aucune contrainte particulière liée à la présence de monument historique. Le site de SAICA PACK VÉNIÈZEL ne se situe dans aucun périmètre de visibilité des monuments historiques, défini à 500 m autour des sites. Les fiches descriptives des sites inscrits et classés sont placées en annexe 5.</p>	

## 5 VOLET SANTÉ

### 5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES EFFETS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Cette étude a été menée selon les principes généraux développés dans le « Guide pour l'Analyse du Volet Sanitaire » de l'Institut de Veille Sanitaire, de Février 2000 et le projet de référentiel de l'INERIS à l'évaluation du risque sanitaire et la méthodologie partiellement appliquée à ses fiches toxicologiques. L'objectif de cette étude a été :

- De mettre en évidence les éventuels dangers liés aux produits utilisés et aux installations ;
- De définir, quand cela est possible, une relation dose/effets ;
- D'évaluer l'exposition des populations ;
- De caractériser les risques.

Cette étude a respecté le principe de précaution prescrit dans la loi du 02/02/95, le principe de proportionnalité décrit dans la circulaire du 03/02/93 relative aux sites et sols pollués et le principe de spécificité de cette même circulaire.

La quantification et qualification de certains rejets polluants et pouvant avoir des effets sur la santé publique ont été évoquées dans l'étude d'impact et sont complétées dans ce chapitre en tant que nécessaire : nocivité, bioaccumulation dans la chaîne alimentaire, substance persistante dans l'environnement, voies de pénétration, synergie avec d'autres polluants.

De même, pour l'évaluation de l'exposition des populations, un certain nombre de points a été abordé dans l'étude d'impact : localisation projet ou installations, proximité des réseaux, des milieux, usage de l'eau aux alentours, sources de pollution externes au site, protections apportées, climat, bruit de fond....

Les données sont celles des connaissances du moment autant que possible et les incertitudes ou tentatives d'extrapolations, de l'animal à l'homme, expliquées.

Les domaines suivants n'ont pas fait l'objet d'étude en l'absence de sources significatives :

- la lumière,
- les rayonnements ionisants,
- les champs électromagnétiques,
- la chaleur, celle-ci ne peut être que concentrée à l'intérieur des bâtiments.

Les principaux impacts sur la santé sont donc relatifs à la qualité de l'air et des eaux, au bruit et au sous-sol. Nous nous sommes mis dans les conditions réalistes mais les plus défavorables pour les populations sensibles.

Les choix qui ont guidé notre analyse sont les suivants :

- Caractère dangereux d'un produit initial ou d'un produit de décomposition à émanation certaine (étiquetage CE), maladies professionnelles, études toxicologiques (animaux, homme), épidémiologiques, cas de désordres graves dans le milieu professionnel...

- Quantité de ce produit dans les rejets ou, en l'absence d'analyse, estimation vis-à-vis des quantités employées et extrapolation des quantités subsistantes dans les rejets si les connaissances sur les procédés le permettent,
- Voisinage de nos aires d'étude et estimation des concentrations des rejets dans le voisinage si possible par modélisation de dispersion atmosphérique après leur sortie des exutoires.

Selon les milieux ou les sources de nuisances, les aires d'exposition retenues ont été différentes. Elles ont été choisies en fonction d'un certain nombre de critères (toxicité des rejets, possibles conséquences d'entraînements de pollution, débit du milieu récepteur, vents dominants, circulation routière interne, activités à potentiel d'émergences sonores...) qui place le milieu dans une gamme de sensibilité faible, moyenne, ou forte. Cette plus ou moins grande vulnérabilité a pu correspondre ensuite, de façon empirique, à des distances dans lesquelles la population est la plus exposée.

Il faut rappeler que généralement, les études toxicologiques comprennent des sujets de populations diverses, sans distinction systématique du point de vue sociologique, sur des travailleurs, des volontaires..., dont les sensibilités physiologiques sont différentes et dont le sexe et le régime alimentaire sont variables...

De plus, des incertitudes peuvent peser sur ce type d'étude liée au fait que :

- les études ne sont pas forcément menées sur l'homme,
- les relations dose-effet portent souvent sur les animaux,
- les durées d'exposition sont plus ou moins longues,
- des variantes peuvent exister sur les protocoles en terme de voie d'administration ou de nombre d'animaux testés,
- une méconnaissance d'interactions possibles entre plusieurs polluants (synergie ou antagonisme) peut exister.

## 5.2 EFFETS D'UNE CONTAMINATION DES SOLS

Toutes les mesures sont prises afin d'éviter les risques de pollution des eaux et des sols :

- Stockages sur rétention ;
- Formation du personnel à la maintenance des produits chimiques ;
- Consignes de dépotage.

Toutes les dispositions sont ainsi prises pour éviter la contamination des sols et de fait, celle des eaux souterraines. L'évaluation des risques pour la santé publique au niveau du sous-sol et des eaux souterraines est donc sans objet

### 5.3 EFFETS DES ÉMISSIONS AQUEUSES

Les rejets aqueux engendrés par le site comprennent :

- Des eaux de vanes ;
- Des industrielles liées des activités suivantes :
  - Nettoyage, purges des machines d'impression : nettoyage des bacs à encres et des clichés (eaux flexographiques) ;
  - Nettoyages au niveau de la station de colle et de l'onduleuse (bacs de colle) ;
  - Eluats de régénération des adoucisseurs ;
  - Purges de la chaudière, transitant par le bac de refroidissement puis par le bac de décantation pour finalement rejoindre le réseau pluvial ;
  - Lavage des sols ;
  - Refroidissement des équipements ;
- Des eaux pluviales.

L'impact de ces différents rejets est fonction des conditions de collecte et de traitement qui leur sont appliquées. Dans le cas présent, les eaux de vanes sont dirigées vers des fosses septiques puis des systèmes de drainages conformes ou qui seront mis en conformité prochainement.

Les eaux industrielles et les eaux pluviales sont collectées via deux réseaux distincts. Les eaux industrielles sont dirigées vers la station d'épuration de SAICA PAPER, où elles subissent un traitement avant un rejet dans l'Aisne. A l'issue de ce traitement, les eaux sont conformes à la réglementation.

Enfin, les eaux pluviales sont dirigées vers le milieu naturel. D'une manière générale, la qualité de ces eaux est conforme à l'arrêté du 2 février 1998. **Ainsi, aucun rejet du site ne présente de dangers pour la santé.**

### 5.4 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Le site de SAICA PACK Vénizel émet des rejets atmosphériques, dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Sources	Type d'émissions	Poissuants émis
Chaudière gaz	Canalisée	Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone Oxydes de soufre Oxydes d'azote
Système d'aspiration des déchets carton	Canalisée	Poussières

COV	Diffuse	Activités liées aux encres et vernis (préparation, impression, nettoyage)
COV	Diffuse	Stockage de produits chimiques
Hydrogène	Diffuse	Local de charge batteries
Oxydes de soufre Oxydes d'azote Poussières...	Diffuse	Véhicules circulant sur le site

Fig. 16 : Les rejets atmosphériques

L'étude s'est focalisée sur les rejets canalisés de la chaudière gaz et de la centrale d'aspiration. Les polluants retenus sont donc les oxydes d'azote et les poussières, les autres paramètres n'ayant pas été mesurés.

### Emission de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote et d'oxyde de soufre

La formation d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxyde de soufre (SOx) se produit sous l'effet de la chaleur dans les chambres de combustion. Idem pour les dégagements de Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de Monoxyde de carbone (CO), ce dernier provenant d'une combustion incomplète des combustibles.

Le combustible de la chaudière de SAICA PACK est le gaz naturel. Le combustible des véhicules circulant sur le site peut être de l'essence ou du fioul. La part d'émission de ces derniers reste aléatoire d'autant plus que ces émissions sont normalisées par les constructeurs automobiles et régulièrement suivis qu'ils s'agissent des véhicules du personnel que des véhicules d'entreprises (contrôles techniques).

Dans le cas présent, nous focaliserons sur les rejets canalisés de la chaudière gaz.

### Emission de poussières

Les déchets de découpe (rognes et poussières de carton) sont collectés à différents endroits de l'atelier (onduleuse, machines de transformation et broyage de déchets) par un système d'aspiration centralisé, envoyé vers un système de récupération et de compactage. Les fractions les plus lourdes sont collectées dans une presse à balles. Les poussières sont rejetées dans le flux d'air dans le système vers l'extérieur.

Une intervention a été prévue sur le système afin de mesurer la concentration en poussières rejetée. Elle n'a pu être menée : la section de mesure est trop courte pour permettre une mesure des poussières dans des conditions stables. De fait, la zone où la mesure pouvait être entreprise est le foyer de turbulences diverses qui aurait donné lieu à des résultats non représentatifs des conditions réelles de rejet.

Notons que les rejets de la centrale d'aspiration de SAICA PACK Venizel doivent respecter les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 2 février 1998, notamment en ce qui concerne les poussières. Plus précisément la concentration en poussière doit être inférieure à 100 mg/m<sup>3</sup>, lorsque le flux horaire de rejet est inférieur ou égal à 1 kg/h. Pour un flux supérieur à 1 kg/h, la concentration réglementaire est de 40 mg/m<sup>3</sup>.

En l'absence de mesures, des recherches ont été effectuées pour retrouver les garanties de fonctionnement fournies par le fabricant. Cette information n'a pu être retrouvée. On peut cependant mettre en avant les éléments suivants :

- Des renseignements ont été recherchés auprès des autres sites du groupe SAICA. Pour l'un d'entre eux, dont le rejet en sortie transite par un séparateur rotatif et un filtre, le fabricant garantit une concentration en sortie inférieure à  $5 \text{ mg/m}^3$  ;
- Des mesures réalisées par la CRAM Nord Picardie au niveau notamment de la trémie d'alimentation de la presse à balle (voir annexe 11), indiquent une concentration de  $49 \text{ mg/m}^3$ , au niveau de cette zone turbulente. A noter, la mesure porte sur les poussières inhalables, c'est-à-dire sur les poussières dont le diamètre est inférieur à  $100 \mu\text{m}$ .

Compte tenu de ces éléments, il est vraisemblable d'affirmer que la concentration au niveau du rejet à l'atmosphère sera effectivement inférieure à  $40 \text{ mg/m}^3$  et à plus forte raison à  $100 \text{ mg/m}^3$ .

**Ces émissions sont considérées comme étant nocives, dangereuses ou polluantes**

### Émission de COV

Les encres désignent la solution, issue du mélange de primaires et de vernis, directement prête à l'emploi sur les groupes imprimeurs. Les encres sont donc constituées d'une ou plusieurs bases (primaires ou vernis). Les solvants sont contenus dans les bases dans un rapport de 1 à 12.5%. Le pourcentage final de mélange donne une valeur toujours inférieure à 10%. De plus, un apport d'eau pour obtenir une viscosité d'utilisation diminue encore ce taux.

Des émissions de vapeurs de solvants peuvent avoir lieu lors du marquage par flexographie des plaques de carton. L'émission du solvant est de façon diffuse au-dessus de l'encrier et du poste de flexographie.

La composition des encres utilisées pour l'impression fait apparaître plusieurs substances<sup>1</sup>, à savoir, le Propane-1-ol, le Propane-2-ol (Alcool isopropylique), le Diméthyl-aminéthanol, l'Alcool C8-10 ethoxylated propoxylated, l'Alcool éthylique (Ethanol), le 1-Methoxy 2-Propanol et le Dipropylène glycol monomethyl ether (2-méthoxyméthylethoxy)propanol).

**Ces émissions sont considérées comme étant nocives, dangereuses ou polluantes.**

### Émission d'hydrogène

Ce gaz est émis lors des périodes de charge de la batterie du chariot élévateur. Le poste de charge est situé dans la zone de stockage interne des produits finis, à proximité du quai de chargement. Il s'agit donc d'un endroit très ventilé.

**Il ne représente cependant pas une source de pollution et un risque pour la santé, il ne sera donc pas examiné ici.**

---

<sup>1</sup> Se reporter aux fiches de données de sécurité (FDS) présentées dans le Volume 2.

### Polluants retenus

Dans le cas présent, nous focaliserons sur les rejets canalisés de la chaudière gaz, du système d'aspiration et des groupes d'impression. Les polluants retenus pour cette évaluation des risques sanitaires sont donc les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les poussières, le Propane-1-ol, le Propane-2-ol (Alcool isopropylique), le Diméthyl-aminéthanol, l'Alcool C8-10 éthoxylated, l'Alcool éthylique (Ethanol), le 1-Méthoxy-2-Propanol et le Dipropylène glycol monométhyl éther.

Seuls le Dioxyde d'azote, les Poussières et le 1-Méthoxy-2-Propanol disposent de VTR (valeurs toxicologiques de référence) et ce sera donc sur ces polluants que sera réalisée l'évaluation du risque sanitaire.

### 5.4.1 Evaluation de l'exposition des populations et caractérisation du risque

Le vecteur de transfert de pollution qui a été retenu est l'air et la voie d'exposition est l'inhalation.

La rose des vents met en évidence une large prédominance des vents provenant du secteur sud-ouest, projetant ainsi majoritairement les rejets atmosphériques dans un secteur opposé aux secteurs concernés par les cibles potentielles identifiées (populations riveraines). Les vents secondaires, également assez présents, proviennent du quart sud-est mais moins représentés que les vents du secteur sud-ouest.

Ainsi, les gibles retenues sont les habitants du secteur ouest pour les conditions météorologiques pénalisantes, à savoir dans le sens des vents secondaires :

- A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA VENIZEL et la RN 31 ;
- A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAICA PACK Venizel et de SAICA VENIZEL ;

Aucune modélisation n'a été réalisée. Toutefois, nous savons qu'il existe un phénomène de dilution. Sur la base d'une dispersion atmosphérique réalisée pour le site voisin de SAICA PAPER Venizel, nous constatons que le facteur de dilution varie de 10 000 à 1 000 000. D'une manière générale, plus on s'éloigne du site, plus le facteur de dilution est grand.

En appliquant un facteur de dilution de 10<sup>4</sup>, les concentrations observées au droit des habitations de SAICA PACK Venizel peuvent être estimées. A partir de ces concentrations, nous pouvons évaluer un indice de risque par polluant et un indice de risque global.

L'évaluation du risque met en relation les valeurs toxicologiques de référence retenues avec les doses d'exposition quantifiées. La caractérisation du risque sanitaire consistera à effectuer, pour chaque substance, le calcul d'indice de risque (IR). Pour cela, on calcule un ratio entre l'exposition estimée (CI ou DJE) et l'exposition acceptable (VTR retenue).



Cette approche découle de l'existence d'une dose-seuil pour les substances non-cancérigènes, c'est-à-dire une dose en dessous de laquelle les effets ne se produisent pas ou n'ont jamais été observés.

Cette étape comprend le choix du niveau de risque et la quantification du risque pour la santé humaine. Selon la circulaire du 10 décembre 1999, si ce rapport est inférieur à 1, cela signifie que la population exposée est théoriquement hors de danger. **Si le quotient est supérieur à 1, l'effet toxique peut se déclarer.**

Substance		Scénario	VTR retenue (mg/m <sup>3</sup> )	CI (mg/m <sup>3</sup> )	DJE (mg/kg/j)	IR
Chaudière	Dioxyde d'azote	1	0,04	0,01	0,0039	0,34
		2			0,0182	
Centrale d'aspiration	Poussières	1	0,01	0,0012	0,0003	0,12
		2			0,0016	
Procédés d'impression	1-Methoxy 2-Propanol	1	2	0,05	0,02	0,12
		2			0,07	

Fig. 17 : Évaluation de l'indice des risques

Pour information :

Scénario 1 : Cas d'un adulte résidant ou étant amené à se déplacer dans le voisinage du site (zones d'habitation). Le cas d'un adulte inactif (retraité) est retenu comme scénario maximaliste ;

Scénario 2 : Cas d'un enfant résidant à proximité ou étant amené à se déplacer dans le voisinage du site (zones d'habitation à proximité du site).

### INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

#### Incertitudes entourant l'évaluation de l'exposition :

Dans notre estimation du niveau de risque, deux catégories d'incertitudes sont associées à l'évaluation de l'exposition :

- les incertitudes portant sur les données utilisées : il existe des incertitudes sur les résultats de la campagne de mesure liées aux analyses et aux conditions de prélèvement, ainsi que des incertitudes sur les VTR utilisées. Par ailleurs, notre évaluation prend en compte une situation majorante, telle que décrite au chapitre 5.4, puisqu'elle ne dispose pas toujours de données concrètes basées sur les mesures.
- les incertitudes entourant la définition des paramètres : qu'il s'agisse de paramètres environnementaux ou de paramètres liés à la cible entrant en jeu dans la modélisation, ils sont entachés d'une variabilité et d'une incertitude.

incertitudes entourant la quantification du risque :

- Il faut également considérer que, pour toute modélisation, il existe une part d'incertitude sur :
  - les éléments qui sont toujours présents en trace sous différentes formes et à des concentrations variables dans l'environnement;
  - la biodisponibilité et la mobilité des éléments.

#### 5.4.2 Conclusion

Pour les effets systémiques, on considère qu'il existe un risque potentiel pour la santé lorsque l'indice de risque excède 1. Nous constatons que les indices de risques estimés sont largement inférieurs à 1, de même que le cumul des indices de risques.

**Nous pouvons donc conclure qu'il n'existe pas de risques potentiels pour la santé des populations riveraines de la société SAICAPACK Vénizel.**

### 5.5 EFFETS DES ÉMISSIONS SONORES

L'impact sonore du site est relativement limité. Les principales sources de bruit identifiées à l'intérieur des bâtiments sont :

- L'onduleuse : les niveaux sonores les plus importants sont générés au niveau du bloc Simple Face, à l'intérieur de son encoffrement : 104,7 dB(A) ;
- Les cylindres et les margeurs des combinés (équipements de transformation) : niveaux voisins de 90 db(A) ;

À l'extérieur, les sources les plus perçues sont :

- Les extractions : extractions de l'onduleuse, fonctionnement de la centrale d'aspiration des rognés ;
- Les circulations des véhicules ;
- Le chargement des déchets (manipulation des bennes).

Les principaux effets connus du bruit sur la santé humaine peuvent être d'ordre physiologique ou psychologique.

#### 5.5.1 Évaluation de l'exposition des populations et caractérisation du risque

##### Zone d'influence du site

Dans le cadre d'une source fixe, en l'absence d'obstacle, on considère que les populations susceptibles d'être affectées par des émissions sonores sont celles situées dans un rayon de 300 m autour des limites du site.

### Populations exposées

Le site se situe à proximité de la route nationale 31, reliant Soissons à Reims. Les habitations les plus proches sont :

- A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA PAPER Vénizel et la RN 31 ;
- A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAICA PACK Vénizel et de SAICA PAPER Vénizel ;
- A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau du « Ru Preux ». Une jardinerie y est implantée ;
- A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « Le Montjard ».

L'établissement recevant du public le plus proche du site se situe à Vénizel, à environ 1,3 Km à l'ouest. Au niveau industriel, le site SAICA PAPER Vénizel est mitoyen à l'ouest. Les populations les plus exposées sont donc, de manière prévisible, les résidents des habitations les plus proches ainsi que les employés des 2 sites industriels.

### Caractérisation du risque

Des campagnes de mesures de bruit ont été réalisées au niveau des habitations les plus proches (zone à émergence réglementée) et en limite de propriété, pour caractériser le niveau sonore existant avec et sans les activités exercées sur le site de SAICA PACK Vénizel.

Le risque est caractérisé par le calcul de ratio entre les niveaux mesurés et les niveaux seuils (relevant des prescriptions réglementaires). Un indice supérieur à 1 indique l'existence d'un impact possible sur la santé. On s'intéresse dans un deuxième temps à la part jouée par les activités du site dans l'existence du risque.

Le tableau ci-après reprend les calculs d'indice de risque (IR), établis à partir des valeurs du tableau précédent.

Période	Point de mesure	IR global	IR lié au site
Jour	Point 1	0,92	-
	Point 2	0,79	-
	Point 3	0,85	-
	Point 4	0,72	-
	ZER	1,49	6,2%
Nuit	Point 1	0,93	-
	Point 2	0,74	-
	Point 3	0,78	-
	Point 4	0,65	-
	ZER	1,36	2,2%

Fig. 18 : Évaluation de l'indice de risque

## 5.5.2 Conclusion

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons qu'il existe un risque « potentiel » pour la santé associé aux nuisances sonores au niveau de la ZER, l'indice de risque global (SAICA PACK VENIZEL + installations voisines) étant supérieur à 1. Néanmoins, la part de risque imputable au site SAICA PACK VENIZEL est faible. En effet l'indice de risque lié au site est inférieur à 10% (6,2% le jour et 2,2% la nuit).

## 5.6 CONCLUSIONS

Il n'y a pas lieu de craindre un impact sur la santé des populations avoisinantes dans les conditions d'exploitation actuelle du site de SAICA PACK Venizel.

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

### 1 REMARQUE PRÉALABLE SUR LA TENEUR DE L'ÉTUDE DE DANGERS

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 a introduit dans l'article 512-1 du code de l'environnement une nouvelle approche en matière d'évaluation des risques, avec la prise en compte de la gravité potentielle de l'accident, sa probabilité d'occurrence et sa cinétique.

Un arrêté du 29 septembre 2005 instaure l'obligation de « l'évaluation et de la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation », à compter du 7 octobre 2006.

Une circulaire du 2 octobre 2003 (MEDD, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) renvoie à un guide méthodologique national du 25 juin 2003, basé sur le modèle INERIS, version 1, du 20 mai 2003 « Outils d'analyse des risques générés par une installation industrielle ».

C'est selon une approche similaire à celle du Guide que l'APR, Analyse Préliminaire des Risques – permettant d'identifier les éléments dangereux – qu'est faite cette présente étude. Son élaboration conduit à inventorier les substances ou préparations dangereuses éventuellement utilisées, que ce soit au stade des matières premières ou des produits finis, les équipements dangereux (enchaînements de matériels industriels complexes, appareillages sous pression, thermogénérateurs ou électrogènes...) et les opérations et/ou situations dangereuses : surplomb de zones habitées, mise à jour des nappes phréatiques, etc., gardant à l'esprit que la gestion du risque, ainsi que le souligne le guide mentionné, inclut notamment l'appréciation de ce risque (analyse et évaluation), son acceptation et, bien évidemment au moins sa réduction, sinon sa maîtrise.

Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et des intérêts à protéger (tiers, monuments, milieux naturels, etc.).

## 2 CRITÈRE D'ÉVALUATION DES DANGERS

L'étude de dangers, prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, justifie que les installations permettent d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation. Toute étude de dangers doit s'appuyer sur une description suffisante des installations, de leur voisinage et de leur zone d'implantation.

Elle précise notamment, compte tenu des moyens de secours publics portés à sa connaissance, la nature et l'organisation des moyens de secours privés dont l'exploitant dispose ou dont il s'est assuré le concours en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre.

**Elle doit présenter les mesures techniques et organisationnelles de maîtrise des risques et expliciter un certain nombre de points clés fondés sur une démarche d'analyse des risques :**

- le contexte et les conditions de l'étude;
- la description détaillée de l'installation : produits dangereux consommés, manipulés, produits ou stockés, et description des réactions ou activités mises en œuvre;
- la description de l'environnement de l'entreprise et de sa vulnérabilité;
- le recensement et l'identification des accidents et incidents survenus et potentiels dans les activités similaires;
- l'identification et la caractérisation des potentiels de danger;
- une analyse des risques;
- une étude de scénarii d'accidents et une analyse des conséquences;
- les mesures prises pour réduire la probabilité et les effets de l'accident;
- la quantification et la hiérarchisation des différents scénarii en tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection.

Ce résumé non technique a pour objectif d'expliquer la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, et de présenter une cartographie des zones de risques significatifs.

L'étude des dangers est réalisée pour l'activité principale du site : **transformation de papier carton**

Toute étude des dangers sur une installation susceptible de présenter certains risques nécessite la prise en compte de l'environnement proche du site, tant en tant que source potentielle d'agression qu'en tant que cible des effets engendrés par le site.

Les éléments à prendre en compte du point de vue de l'environnement du site et du milieu naturel sont détaillés dans l'étude d'impact, à laquelle on peut se reporter utilement.

L'étude des dangers que peuvent présenter les activités de ce projet s'articule en trois parties :

- Description des risques externes au site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Description des risques liés à l'exploitation du site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Les moyens d'intervention et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur.

Les résultats de cette analyse ont permis de qualifier et de quantifiés les risques inhérents aux installations du site de la manière décrite à la partie suivante.

### 3 SYSTÈME DE COTATION ET ÉVALUATION DES DANGERS

La méthodologie employée s'inspire des méthodes existantes en termes d'évaluation des risques. Elle se base notamment sur l'Analyse Préliminaire des Risques, analyse appropriée à la complexité de l'installation et couramment utilisée pour l'identification des risques au stade préliminaire de la conception d'une installation ou d'un projet.

Notre méthodologie est également complétée par certaines caractéristiques de l'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) en ce qui concerne l'évaluation semi-quantitative des risques.

La méthode AMDEC prévoit en effet :

- une évaluation en terme de probabilité « P » : cet indice représente la probabilité que la cause se produise et qu'elle entraîne le mode de défaillance) ;
- une évaluation en terme de gravité « G » : la gravité d'une défaillance se définit par le niveau des conséquences engendrées par la défaillance.

Cette évaluation se fait sur la base de l'analyse des retours d'expériences (retour d'expérience de la société communiqué au sein du groupe de travail, bibliographie, et consultation des bases de données existantes).

Enfin, nous avons intégré un critère supplémentaire relatif à la cinétique « C » du déroulement du phénomène.

La cotation est rendue possible par le calcul de la criticité résultant de la double combinaison de ces 3 facteurs soit P - G et G - C.

Concrètement, l'application de cette méthode repose sur le renseignement du tableau suivant :

① Activité - Produit / ② Situation de danger / ③ N°	Causes	Conséquences : ① Phénomène /② Cibles atteintes	Barrières de sécurité : ① Prévention / ② Protection	P	G	C	Commentaires
---	--------	---	--	---	---	---	--------------

Les barrières de prévention agissent sur la probabilité de l'événement non souhaité, et les barrières de protection sur la gravité.

L'évaluation semi-quantitative est basée sur les échelles de gravité/probabilité et cinétique qui suivent (inspirées des annexes I et III de l'arrêté du 29 septembre 2005 (relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) et des grilles proposées par l'INERIS, 2003).

#### GRAVITE :

Niveau de gravité	Cibles humaines	Cibles matérielles (biens, équipements)	Cibles environnementales
4	Effets critiques (états ou irréversibles) à l'extérieur du site. => Atteinte d'un équipement dangereux ou d'un équipement de sécurité critique sur le site conduisant à une aggravation générale des conséquences	=> Dommages extérieurs au site (biens, équipement dangereux) ou atteinte d'un équipement dangereux ou d'un équipement de sécurité critique sur le site sans aggravation générale des conséquences	=> Atteintes extérieures à l'environnement mais limitées au site Ou => Atteintes extérieures limitées
3	Effets critiques (états ou irréversibles) limités au site	=> Atteintes limitées au site sans conséquences significatives sur des équipements dangereux ou de sécurité	=> Atteintes limitées au site et conséquences limitées
2	=> Aucun effet critique (accident corporel mineur) => Atteintes limitées au site sans conséquences significatives sur des équipements dangereux ou de sécurité	=> Pas d'effets significatifs sur les équipements du site	=> Aucun impact environnemental
1	=> Aucun effet ou accident corporel	=> Pas d'effets significatifs sur les équipements du site	=> Aucun impact environnemental

#### PROBABILITE :

L'échelle de probabilité a été définie conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 : les phénomènes dangereux et accidents potentiels s'inscrivent dans l'échelle de l'annexe I de ce même arrêté. Le type d'appréciation choisi est l'approche semi-quantitative. La grille de cotation en probabilité d'occurrence est la suivante :



Niveau d'occurrence	Traduction qualitative
<b>A</b>	Évènement très probable (courant) : S'est déjà produit plusieurs fois sur le site ou de nombreuses fois sur d'autres sites
<b>B</b>	Évènement probable : S'est déjà produit au moins une fois sur le site, plusieurs fois sur d'autres sites
<b>C</b>	Évènement improbable : Ne s'est jamais produit sur le site mais, quelquefois sur d'autres sites.
<b>D</b>	Évènement très improbable : Ne s'est jamais produit sur le site, très rarement sur d'autres sites.
<b>E</b>	Évènement possible mais extrêmement peu probable : Ne s'est jamais produit sur le site, ni sur d'autres sites, mais n'est pas impossible.

#### CINÉTIQUE :

La grille de cotation en cinétique est la suivante :

Niveau de cinétique	Apparition situation dangereuse	Évolution phénomène	Effets au niveau des cibles
<b>A</b>	Rapide	Rapide	Effets immédiats
<b>B</b>	Rapide	Rapide	Effets différés
<b>C</b>	Lente ou peu rapide	Rapide	Effets immédiats
<b>D</b>	Lente ou peu rapide	Rapide	Effets différés
<b>E</b>	Lente ou peu rapide	Lente ou peu rapide	-

#### GRILLES DE CRITICITÉ

Les références sont les deux grilles suivantes :

- la première grille, issue de la confrontation des échelles de **gravité et de probabilité**, permettra d'effectuer une **première hiérarchie des risques** ;
- La deuxième grille, issue de la confrontation des échelles de **gravité et de cinétique**, permettra de déterminer plus finement le **niveau de risque**, par **combinaison avec la première grille**.

La grille de criticité est la suivante :

Niveau de gravité	Niveau de Probabilité				
	E	D	C	B	A
1	1-E	1-D	1-C	1-B	1-A
2	2-E	2-D	2-C	2-B	2-A
3	3-E	3-D	3-C	3-B	3-A
4	4-E	4-D	4-C	4-B	4-A

Niveau de gravité	Niveau de cinétique				
	E	D	C	B	A
1	1-E	1-D	1-C	1-B	1-A
2	2-E	2-D	2-C	2-B	2-A
3	3-E	3-D	3-C	3-B	3-A
4	4-E	4-D	4-C	4-B	4-A

#### DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RISQUE PAR COMBINAISON DES DEUX GRILLES :

Le niveau de risque de l'événement non souhaité est représenté dans la grille ci-après.

Niveau de risque	Couple Gravité - Couple Gravité - Probabilité - Cinétique	
	Inacceptable	Critique
Très faible à modéré	Autres combinaisons	

#### DÉFINITIONS DES NIVEAUX DE RISQUE :

**Risque Inacceptable :** un risque Inacceptable correspond à un événement dont la cotation gravité/ probabilité est supérieure ou égale au couple 3-C (zone tramée en rouge), quelle que soit sa cinétique.

**Risque critique** : un risque critique correspond à un événement dont la cotation gravité/ probabilité est située dans la zone intermédiaire de la grille (zone tramée en orange), et la cotation gravité/ cinétique supérieure ou égale au couple 3-C (zone tramée en rouge).

### 3.1 L'ENVIRONNEMENT DU SITE : CIBLES POTENTIELLES

Méthodologie de comptage des personnes selon la circulaire du 10 mai 2010.

**L'environnement à protéger, dans un rayon de 100 mètres (correspondant au 1/10 du rayon d'affichage repris dans le plan réglementaire présentant les abords du site), est représenté par :**

#### ☛ Établissements Recevant du Public (ERP)

- Pas d'établissement recevant du public à moins de 1,3 km

#### ☛ Logements

La cartonnerie a été implantée à l'écart des agglomérations voisines. Plusieurs habitations individuelles sont néanmoins situées à proximité du site, les habitations les plus proches sont :

A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA VENIZEL et la RN 31

A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAICAPACK Vénizel et de SAICA VENIZEL

A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau du « Ru Preux ». Une jardinerie y est implantée

A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « Le Montjard »

Ainsi, dans un rayon de 10 mètres à compter de la limite de propriété du site, seules les habitations du hameau du "Ru Preux" sont présentes.

Il s'agit de logements de type individuels dans un contexte d'habitat individuel dispersé. Le Plan des Abords au 1/2500° repère 6 bâtiments plus ou moins accolés. En prenant pour hypothèse que chacun de ces bâtiments est bien une habitation, la règle de comptage utilise la moyenne INSEE par logement, c'est-à-dire 2,5 personnes par logement.

**Ainsi, le nombre maximal d'individus à prendre en compte dans un rayon de 100 mètres autour du site correspond à 15 personnes.**

#### ☛ Zones d'activités

- Néant

#### ☛ Voies de circulation automobile

- Route départementale N 31 dont le débit est supérieur à 2 000 véhicules par jour, distante de 87 m

- ☞ Voies ferroviaires
  - Desserte privée
- ☞ Voies navigables
  - Aisne canalisée à 168 m
- ☞ Chemins et voies piétonnes
  - Néant
- ☞ Terrains non bâtis
  - Néant
- ☞ Cas spéciaux (occupations extrêmement temporairement)
  - Néant
- ☞ Sous-traitants
  - Néant
- ☞ Entreprises voisines
  - Papeterie SAICA PAPER à 300 m
- ☞ Occupation des sols
  - Parc d'Activités en requalification
- ☞ Milieu naturel
  - Aisne canalisée
- ☞ Ouvrages publics
  - Néant

Sur un rayon de 100 m, 15 personnes sont susceptibles d'être présentes.

### 3.2 CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DU SITE

L'évaluation détaillée au paragraphe précédent amène aux résultats suivants :

① Activité - Produit / ② Situation de danger / N°	Couple G - P 1	Couple G - C 1	Niveau de risque	Scénario retenu pour l'étude détaillée ?
① Stockage des bobines de papier Hall bobine/ ② Inflammation / 1			Inacceptable	OUI
① Stockage des cartons dans l'atelier (produits en-cours)/ ② Inflammation / 2	2-E	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage des cartons PF dans le Hall PF/ ② Inflammation / 3			Inacceptable	OUI
① Stockage des palettes en extérieur / ② Inflammation / 4			Inacceptable	OUI
① Stockage des encres / ② Fuite / 5	1-C	1-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des encres / ② inflammation / 6	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage produits chimique station de colle (borax, soude, bactéricide, antimousse) / ② Fuite / 7	2-C	2-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves dans local maintenance / ② Fuite / 8	1-C	1-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves local maintenance / ② Inflammation / 9	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves en zone 13 / ② Fuite / 10	1-D	1-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves en zone 13 / ② Inflammation / 11	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage cuve FOD (zone 27)/ ② Fuite FOD / 12	1-D	1-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage cuve FOD (zone 27)/ ② inflammation / explosion / 13	3-D		Critique	NON

① Activité - Produit / ② Situation de danger / N°	Couple G - P 1	Couple G - C 1	Niveau de risque	Scénario pour l'étude détaillée ?
① Stockage de carburant (GPL) pour engins / ② Fuite gaz + incendie / explosion / 14	3-D		Critique	NON
① Stockage de glycol (eau glycolée - réseau Sprinklage) / ② Fuite / 15	2-D	2-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage bouteilles de gaz local maintenance (oxygène, acétylène) / ② Échauffement + explosion / 16	2-C	2-A	Très faible à modéré	NON
① Stockage extérieur bouteilles de gaz (oxygène, acétylène) / ② Échauffement + explosion / 17	2-D	2-A	Très faible à modéré	NON
① Hall onduleuse / ② inflammation / 18	2-C	2-C	Très faible à modéré	NON
① Atelier de découpe, impression, collage, façonnage / ② inflammation / 19	2-C	2-C	Très faible à modéré	NON
② Presse à cercler / ③ inflammation / 20	2-E	2-C	Très faible à modéré	NON
① Presse à balle + centrale d'aspiration des rognons / ② Inflammation + explosion / 21	2-C	2-C	Très faible à modéré	NON
① Transport des produits semi-finis et finis via le système TRAM / stock dynamique et statique (zone 3 à 9) / ② inflammation / 22	2-E	2-C	Très faible à modéré	NON
① Transport des bobines et produits finis via les chariots élévateurs (bonne GPL) / ② Inflammation + explosion / 23	2-B	2-C	Très faible à modéré	NON
② Déchargement et manipulation des encre / ② Fuite / 24	1-C	1-D	Très faible à modéré	NON
① Déchargement et manipulation des encre / ② inflammation / 25	1-D	1-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage de carburant (GPL) pour engins / ② Fuite gaz + incendie / explosion / 14	3-D		Critique	NON
① Dépotage cuve FOD / ② Fuite FOD / 27	1-C	1-C	Très faible à modéré	NON
① Dépotage cuve FOD / ② inflammation + explosion / 28	3-D		Critique	NON

① Activité - Produit / ② Situation de danger / N°	Couple G - P <sup>1</sup>	Couple G - C <sup>1</sup>	Niveau de risque	Scénario retenu pour l'étude détaillée ?
① Découpe chalumeau / ② inflammation / 29	1-C	1-E	Très faible à modéré	NON
① Découpe chalumeau / ② Explosion / 30	2-C	2-A	Très faible à modéré	NON
① Silo amidon / ② échauffement / explosion / 31			<b>Inacceptable</b>	OUI
① Chaufferie / ② inflammation + explosion / 32			<b>Inacceptable</b>	OUI
① Installations électriques / ② Inflammation / 33	2-C	2-C	Très faible à modéré	NON
① Compresseur / ② Perte de confinement / 34	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
① Poste de charge de batterie (zone 22) / ② confinement / 35	1-D	1-A	Très faible à modéré	NON
① Transformateurs électriques / ② Inflammation / 36	3-D		Critique	NON

Cinq risques ressortent comme étant inacceptables, en lien avec la cotation de gravité 3 et l'absence de certitude à ce stade de l'analyse sur le confinement des flux thermiques sur site et sur les possibles effets domino (notamment vis-à-vis des stocks de produits combustibles et des équipements dangereux (cuves PGL, FOD, bonbonnes de gaz....)).

Nous allons donc développer les situations de danger n° 1, 3, 4, 31 et 32 (Incendie sur stockage des bobines de papier du Hall bobine Incendie sur stockage des cartons PF Incendie sur stockage des palettes en extérieur, Explosion du silo d'amidon et Explosion de la chaufferie) afin de déterminer les zones d'effets associées. Il s'agit en effet des stockages de matériaux combustibles les plus importants sur le site et des équipements les plus dangereux du site. Ceci permettra de définir les distances d'éloignement vis-à-vis des autres stockages et équipements qui seront situés dans ces secteurs du site.

### 3.3 SCÉNARIOS RETENUS

#### 3.3.1 Incendie sur les bobines de papier du Hall bobine

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage combustible conséquent proche des limites de Propriété et d'équipement dangereux (silos, chaudière) ou de sécurité (cuve sprinkler) ;
  - du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,
  - Il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentielles avec les autres stockages à risque et les installations proches.
- Un calcul des effets d'une inflammation du Hall bobines sans tenir compte des barrières a été effectué (situation de danger n°1).

#### PRINCIPE DE CALCUL

L'objectif est de déterminer les effets sur l'homme et sur les structures. Les valeurs de référence réglementaires (Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) relatives aux seuils d'effets thermiques pour les installations classées sont classées dans le tableau qui suit :

EFFETS SUR L'HOMME		EFFETS SUR LES STRUCTURES	
3 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » ;		
5 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L. 515-16 du code de l'environnement	Seuil des destructions de vitr.	significatives
8 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » correspondante au seuil de dégâts mentionnée à l'article L. 515-16 du code de l'environnement	Seuil des effets domino et	graves sur les structures
16 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L. 515-16 du code de l'environnement	Seuil d'exposition prolongée des structures et correspondant au seuil de dégâts très graves sur les structures, hors structures béton	
20 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L. 515-16 du code de l'environnement	Seuil de tenue du béton pendant plusieurs heures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures béton	
200 kW/m <sup>2</sup>		Seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes	

Seuil à partir duquel les effets domino doivent être examinés. Une modulation est possible en fonction des matériaux et structures concernés.



## RÉSULTATS

- Les flux thermiques seront contenus dans le périmètre d'exploitation du site ;
- Les flux thermiques touchent les silos qui sont attenants au bâtiment ce qui ne permet pas d'éviter tout effet domino dû au rayonnement incident sur cette zone mais n'atteignent pas la chaufferie, ni la cuve sprinkler.
- En l'absence de murs coupe-feu efficaces, les flux thermiques atteindront la zone du Hall onduleuse, mais aucun scénario inacceptable ni même critique n'a été identifié dans ce périmètre.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Stockage	Flux (kW/m <sup>2</sup> )	Perpendiculairement longueur stock	Perpendiculairement largeur stock
Hall bobines	3	32,1 m	21,5 m
	5	29,9 m	16,6 m
	8	19,7 m	13,2 m

### Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Ce scénario a été retenu sans tenir compte des mesures de prévention qui sont mises en place sur le site (voir également les détails en paragraphe « Moyens de prévention et de protection et moyens de détection ») :

- **Absence de travaux par points chauds ou intervention de personnel formé et habilité (permis de feu)**
- **Procédure d'accueil et de surveillance des entreprises extérieures ;**
- **Interdiction de fumer ;**
- **Clôture partielle** mais située au niveau des zones les plus accessibles du site, **fermeture des portails et des portes à clé en-dehors des heures d'ouverture, surveillance du site par un gardien** en-dehors des heures ouvrées.

Un incendie pourrait principalement être initié suite à un acte de malveillance : néanmoins le risque est extrêmement limité au vu des mesures prises par l'exploitant.

### Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...
- évitement de la propagation : dispositions constructives séparatives, évacuation des gaz chauds, système d'extinction, intervention sur feu d'engin...

La propagation de l'incendie de bobines aux ateliers et aux zones de stockage communiquant avec le dépôt de bobines peut être limitée par des dispositifs de séparation et de compartimentage (mur, porte REI 120), dégagement des gaz chauds (désenfumage), extinction.

**Nota :** Le Hall de bobines est contigu au Hall de l'onduleuse mais séparé par un mur REI 30 et des portes EI 30 et éloigné des ateliers d'impression, de découpe et de conditionnement ainsi que du stockage de produits finis de plus de 100 m.

### 3.3.2 Incendie sur stockage de carton Hall PF

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage combustible conséquent proche des limites de Propriété et d'un stockage de produits combustibles (palettes) ;
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (cuve GPL) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances domino potentielles avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une inflammation du Hall PF sans tenir compte des barrières a été effectuée (situation de danger n°3).

PRINCIPE DE CALCUL

Idem scénario précédent

RÉSULTATS

- Les flux thermiques sortent du périmètre d'exploitation du site, toutefois cette zone appartient à SAICA PAPER qui n'a aucun projet actuellement de s'y implanter. Les flux thermiques n'atteindront donc aucune personne extérieure au site industriel. En cas de besoin, la société SAICA PACK pourra metre en place des moyens permettant le lutter contre la propagation du flux thermique (type merlon) ;
- Les flux thermiques liés aux effets dominos ( $8 \text{ kW/m}^2$ ) n'atteignent pas la cuve à fuel, laquelle reste proche des flux  $5 \text{ kW/m}^2$ .

- En l'absence de murs coupe-feu efficaces, les flux thermiques pourront atteindre les zones adjacentes à savoir la zone de la Presse à balles, l'atelier et la zone d'expédition, mais aucun scénario inacceptable ni même critique n'a été identifié dans ces périmètres. Toutefois, par effets dominos successifs, la zone de stockage des palettes pourraient être également atteinte si l'incendie n'était pas rapidement maîtrisé sur la partie Est du bâtiment de stockage.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Stockage	Flux (kW/m <sup>2</sup> )	Perpendiculairement longueur stock	Perpendiculairement largeur stock
Hall PF	3	43,0 m	21,5 m
	5	33,3 m	16,7 m
	8	26,4 m	13,2 m

#### Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Idem scénario précédent

#### Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...
- évitement de la propagation : dispositions constructives séparatives, évacuation des gaz chauds, système d'extinction, intervention sur feu d'engin...

La propagation de l'incendie de bobines aux ateliers et aux zones de stockage communiquant avec le dépôt de bobines peut être limitée par des dispositifs de séparation et de compartimentage (mur, porte REI 120), dégagement des gaz chauds (désenfumage), extinction.

Le Plan d'intervention incendie pourrait prévoir, en cas d'incendie sur le Hall Produit Finis, l'intervention privilégiée des secours sur la partie Est du bâtiment afin de neutraliser les effets domino successifs potentiels qui pourraient atteindre la zone de stockage des palettes.

### 3.3.3 Incendie sur stockage extérieur de palettes

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage combustible conséquent très proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (cuve GPL) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une inflammation du stockage des palettes extérieures sans tenir compte des barrières a été effectué (situation de danger n°4).

## PRINCIPE DE CALCUL

Idem scénario précédent

## RÉSULTATS

- Les flux thermiques sortent du périmètre d'exploitation du site, toutefois cette zone appartient à SAICA PAPER qui n'a aucun projet actuellement de s'y implanter. Les flux thermiques n'atteindront donc aucune personne extérieure au site industriel. En cas de besoin, la société SAICA PACK pourra mettre en place des moyens permettant de lutter contre la propagation du flux thermique (type merlon) ;

- Les flux thermiques liés aux effets dominos ( $8 \text{ kW/m}^2$ ) atteignent la cuve à fuel, les modalités de stockage des palettes est à revoir.

- En l'absence de murs coupe-feu efficaces au niveau de la zone d'Expédition ou du Hall PF, les flux thermiques issus du stockage extérieur de palettes pourront atteindre ces zones adjacentes. Toutefois les zones d'effets de  $8 \text{ kW/m}^2$  et de  $5 \text{ kW/m}^2$  se limitent au niveau de la zone d'expédition. Toutefois, par effets dominos successifs, la zone de stockage du Hall PF pourrait être également atteinte si l'incendie n'était pas rapidement maîtrisé sur la partie Est du bâtiment de stockage.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Stockage	Flux ( $\text{kW/m}^2$ )	Perpendiculairement longueur stock	Perpendiculairement largeur stock
lots palettes	3	47,4 m	40,6 m
	5	36,8 m	31,5 m
	8	29,1 m	24,9 m

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Idem scénario précédent

## Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...
- éloignement de la propagation : éloignement des stocks entre eux pour éviter l'effet domino...

La configuration du site va donc changer car en définitive, pour garantir le confinement des flux thermiques issus d'un incendie sur le stockage des palettes et l'absence d'effet domino sur les équipements (cuve GPL), le stockage devra maintenir une distance d'au moins 26 mètres avec la cuve GPL en respectant les dimensions de  $26 \times 22 \times 4$  mètres. Un autre stockage de palette peu important peu toujours être repris sur l'ancienne aire de stockage.

### 3.3.4 Explosion sur silo d'amidon

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage de matière (amidon) organique, oxydable donc combustible et potentiellement explosible dont le plus grand volume est de 103 m<sup>3</sup>, proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (chaufferie) ou de sécurité (cuve sprinkler) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une explosion de silo d'amidon sans tenir compte des barrières puis en tenant compte des barrières a été effectué (situation de danger n°31).

#### PRINCIPE DE CALCUL

L'objectif est de déterminer les effets sur l'homme et sur les structures. Les valeurs de référence réglementaires (Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) relatives aux seuils d'effets de surpression pour les installations classées sont données dans le tableau qui suit :

SEUIL D'EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS SUR L'HOMME	EFFETS SUR LES STRUCTURES
300 mbars		Seuil des dégâts très graves sur les structures
200 mbars	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets dominos <sup>1</sup>
140 mbars	Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures
50 mbars	Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des dégâts légers sur les structures
20 mbars	Seuil des effets correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme	Seuil des destructions significatives de vitres

<sup>1</sup> Seuil à partir duquel les effets domino doivent être examinés. Une modulation est possible en fonction des matériaux et structures concernés.

## RÉSULTATS

- Les effets de surpressions sont contenus dans le périmètre d'exploitation du site ;
- Les effets de surpressions du seuil des premiers effets domino touchent le Hall bobines qui est attenant au silo ce qui ne permet pas d'éviter tout effet domino du rayonnement incident sur cette zone. Le seuil correspondant aux dégâts graves sur les structures atteint par ailleurs le Hall onduleuse. Toutefois, aucun de ces seuils n'atteint la chaufferie, ni la cuve sprinkler.
- Les effets de surpression atteindront les zones du Hall bobine et du Hall onduleuse, mais aucun scénario inacceptable ni même critique n'a été identifié dans ce périmètre et l'étude approfondie du risque sur le Hall bobine a démontré qu'aucun effet ne sortait du périmètre du site.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Scénario : Silos	Seuils d'effets de surpression		Seuil des premiers effets domino	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des destructions significatives de vitres
	Volume non événement Avec barrière de sécurité	Volume non événement Sans barrière de sécurité						
Distance de surpression (en m)	4,1	14,8	300 mbars	-	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des dégâts légers sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres
	4,7	16,9	200 mbars	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des dégâts légers sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres
	7,3	26,5	140 mbars	Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres	Seuil des dégâts légers sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres
	16,0	58,2	50 mbars	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres	Seuil des dégâts légers sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres
	32,0	116,5	20 mbars	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres	Seuil des dégâts légers sur les structures	Seuil des destructions significatives de vitres

### Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Ce scénario a été retenu sans tenir compte des mesures de prévention qui sont mises en place sur le site (voir également les détails en paragraphe « Moyens de prévention et de protection et moyens de détection ») :

- **Absence de travaux par points chauds ou intervention de personnel formé et habilité (permis de feu)**
- **Procédure d'accueil et de surveillance des entreprises extérieures ;**
- **Interdiction de fumer ;**
- **Affichage des risques sur l'équipement ;**
- **Clôture partielle mais situées au niveau des zones les plus accessibles du site, fermeture des portails et des portes à clé en-dehors des heures d'ouverture, surveillance du site par un gardien en-dehors des heures ouvrées.**

Un incendie pourrait principalement être initié suite à un acte de malveillance : néanmoins le risque est extrêmement limité au vu des mesures prises par l'exploitant.

### Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...

### 3.3.5 Explosion de la Chaufferie

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un local contenant un équipement dangereux, proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un local proche d'équipements dangereux (silo, cuve FOD) ou de sécurité (cuve sprinkler) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une explosion de la chaufferie sans tenir compte des barrières puis en tenant compte des barrières a été effectué (situation de danger n°32).

#### PRINCIPE DE CALCUL

Idem scénario précédent

## RÉSULTATS

- Les effets de surpressions sont contenus dans le périmètre d'exploitation du site :

- Les effets de surpressions du seuil des premiers effets domino touchent le local attenant qui comporte les pompes du sprinkler ce qui ne permet pas d'éviter tout effet domino dû au rayonnement incident sur cette zone.

- Les effets de surpressions (effets domino et de dégâts important sur les structures) n'atteignent ni la cuve sprinklage ni la cuve FOD (utilisée).

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Scénario : Chauffage	Seuils d'effets de surpression		Seuil des dégâts très graves sur les structures	Seuil des premiers effets dominos	Seuil des dégâts graves sur les structures	Seuil des dégâts légers sur les structures significatifs pour la vie humaine	Seuil des destructions significatives de vitres
	1 Sans barrière de sécurité	2 Avec barrière de sécurité					
			-	Seuil des effets létaux significatifs à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des effets correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme
		300 mbars		200 mbars	140 mbars	50 mbars	20 mbars
		5,3	6,1	9,5	20,9	41,7	18,0
		2,3	2,6	4,1	9,0	18,0	

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Idem scénario précédent



### **Définition des niveaux de maîtrise :**

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud, de fuite de gaz, éviter le confinement par l'aération naturelle du bâtiment...

## **4 MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS**

Ce chapitre recouvre tous les dispositifs mis en œuvre lors de l'intervention pour la maîtrise de l'incident et de ses conséquences :

- La gestion de l'évacuation du personnel : alarme sonore, affichage d'une procédure d'évacuation, personnel d'encadrement de l'évacuation, présence d'issues et d'éclairage de secours ;
- L'intervention des secours internes s'ils existent et/ou extérieurs (sécurité civile) : modalité d'appel des services de secours, gestion de leur accès sur le site, réserves d'eau mises à leur disposition pour des interventions sur incendie, collecte des eaux d'extinction, ... .

### **4.1 ÉVACUATION DU PERSONNEL**

#### **4.1.1 Les moyens d'alerte**

En cas d'incident ou d'accident, le personnel doit actionner des boutons d'alerte, positionnés de manière homogène sur l'ensemble du site. Un plan localisant ces boutons d'alerte figure en annexe 18.

#### **4.1.2 Les procédures d'évacuation**

La procédure d'évacuation est mise en œuvre suite au déclenchement des boutons d'évacuation. La localisation de ces boutons est spécifiée sur le plan placé en annexe 18. L'évacuation se fait par les quatre issues de secours signalées par des blocs lumineux et maintenues libres de tout encombrement.

Des personnes sont désignées pour gérer l'évacuation. Elles sont soit nommément désignées soit concernées de par leur fonction.

## 4.2 ORGANISATION DES SECOURS

Le site n'a pas de POI mais en revanche un plan d'intervention qui organise les secours en cas de sinistre. Le plan répartit les tâches entre les différents intervenants suivants :

- Le responsable de l'équipe d'intervention interne ;
- Le responsable de l'alarme et de l'appel des pompiers ;
- Le responsable de la porte coupe-feu et du Rond Point ;
- Le responsable des vannes sprinkler ;
- Le responsable du groupe motopompe diesel sur réservoir ;
- Le responsable de la pompe électrique ;
- Le responsable du réseau gaz et tuyauterie ;
- L'électricien ;
- Le responsable de l'équipe d'attaque du feu ;
- Le responsable de l'équipe de sauvetage des biens.

A noter, SAICAPACK Venizel fait partie des établissements ETARE, établissements enregistrés auprès des services de secours locaux et pour lesquels des informations détaillées ont été transmises aux services de secours pour permettre une intervention en cas de sinistre.

Le plan d'intervention figure en annexe 19.

## 4.3 MOYENS D'INTERVENTION INTERNE

### 4.3.1 Les extincteurs

Le site est équipé d'extincteurs poudre, eau et CO<sub>2</sub> répartis en type et en nombre suffisant sur la totalité de la surface du site.

La répartition des extincteurs est mentionnée, par type et par quantité, sur les fiches systèmes figurant en annexe 3.

### 4.3.2 Les réserves d'eau

Le site dispose de trois réserves d'eau dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

Caractéristiques	Réserve Sprinklage principale	Réserve Sprinklage secondaire	Réserve Ru Preux
Capacité	800 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>	540 m <sup>3</sup>
Etat	Réserve permanente	Réserve permanente	Réserve en relation avec le Ru Preux
Fonction	Alimentation du réseau sprinklers et poteaux incendie d'une partie du site	Alimentation du réseau sprinklers et poteaux incendie d'une partie du site	Réserve Incendie pompiers
Alimentation eau	Alimentation à partir de l'eau du forage d'eau souterraine du site	Alimentation à partir de l'eau du forage d'eau souterraine du site (possibilité de fermer la connexion avec le Ru Preux en cas d'assèchement)	Bassin en communication avec le Ru Preux (voir photo). La fermeture de vannes permet de conserver le volume d'eau en cas d'assèchement du ru
Localisation	Local Sprinklage	A proximité du local d'archives	Le long du Ru Preux
Mise en œuvre	Pompe diesel 173 kW - Débit 580 m <sup>3</sup> /h	Pompe électrique 30 kW Débit : 72 m <sup>3</sup> /h	Selon groupe de pompage des pompiers

Fig. 19 : Caractéristiques des réserves d'eau

### 4.3.3 Le sprinklage

L'intégralité du bâtiment de production est sprinklé. Les caractéristiques du système de sprinklage sont précisées en annexe 18. Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des 7 postes de sprinklage :

N° et nature du poste	Affectation ou repérage du bâtiment	Hauteur maximale	Classe du risque	Débit en l/m <sup>2</sup> /min	Sprinkleur	
					Type	Nombre
Poste 1 Eau	Atelier transformation	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	800
Poste 2 Eau	Atelier transformation	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 chr	12
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	21
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	706
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 chr	12
Poste 3 Eau	Stock carton 2	4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 Bz	132
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 chr	9
		4,1 m	RTDB 3	12,5	SWH 74	32
Poste 4 Eau glycol	Stockage bobines	7,7 m	RTDB 3	30	CVUP 20/27 141	260
Poste 5 Eau	Onduleuse	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	310
Poste 6 Eau glycol	Quais Stock carton	4,7 m	RTDB 3	15	CUVP 141 Bz	456
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 chr	202
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CUVP 74 Bz	6

N° et nature du poste	Affectation ou repérage du bâtiment	Hauteur maximale	Classe du risque	Débit en l/m <sup>2</sup> /min	Sprinkleur		
					Type	Nombre	
Poste 7 Eau	Ateliers techniques	2,9 m	RFPc	2,5	CVVP 74 Bz	178	
						Bureaux	113
						Atelier technique	172

Fig. 20 : Caractéristiques du sprinklage

L'alimentation du réseau Sprinkler est assurée à partir du local Sprinklage connexe à la chaufferie et via le fonctionnement d'un groupe motopompe. Ce dernier est alimenté par deux cuves de gazole stockées sur rétention. Le groupe permet de délivrer 580 m<sup>3</sup>/h.

#### 4.3.4 Les RIA et les poteaux d'incendie

Le site compte 10 poteaux incendie standards répartis sur l'ensemble du site et 9 RIA concentrés autour du hall bobine et de l'onduleuse. Un plan de localisation est placé en annexe 16.

Le tableau ci-après récapitule pour chaque RIA et chaque poteau incendie les principales caractéristiques :

Type équipement	Localisation	Nombre	Débit de la pompe	Débit au bout de circuit	Source alimentation
RIA	Hall bobine 1	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Hall bobine 2	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Hall bobine 3	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Hall bobine 4	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Hall bobine 5	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
RIA	RIA secteur presse à balle	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Onduleuse 1	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Onduleuse 2	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Onduleuse 3	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Réserve Ru Pveux
	Proximité maintenance	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Secteur palettes	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Derrière bâtiment, au nord	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	A proximité presse à balle, extérieur	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Secteur administratif	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Entre onduleuse et parking visiteur	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
Poteaux incendie	Extérieur sud, hall bobine	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage

Type équipement	Localisation	Nombre	Débit de la pompe	Débit en bout de circuit	Source alimentation
	Extérieur nord, hall bobine	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Proximité silos	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage
	Proximité Chaufferie	1	9m <sup>3</sup> /h	6 m <sup>3</sup> /h	Forage

Fig. 21 : Caractéristiques des RIA et poteaux Incendie

#### 4.3.5 La collecte des eaux incendie

Le site ne dispose pas à ce jour de bassin de collecte de ses eaux incendie. A ce jour, en cas d'incendie, ces eaux seraient dirigées vers la gravière n°4, située au nord du site.

Le site de SAICA PAPER va procéder au rehaussement des seuils des portes extérieures de 5 cm avec un bourrelet étanche. Cela permettra de confiner au sein du bâtiment un volume de 1475 m<sup>3</sup>, qui ne seront pas dirigées vers l'extérieur du bâtiment. Par ailleurs, une procédure d'arrêt de la pompe de refoulement de la fosse de l'atelier, qui dirige actuellement les eaux vers la STEP de SAICA PAPER, sera mise en place afin de confiner l'intégralité des eaux du bâtiment.

Au niveau extérieur, une partie des eaux pluviales sera dirigée gravitairement vers la zone bétonnée accolée aux quais de chargement / déchargement (zone 13 à proximité des palettes). Cette zone pourra accueillir 300 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction compte tenu des dénivelés et en déclenchant des obturateurs d'égout sur les conduites d'eaux pluviales. (Cf. Annexes 18).

Le site voisin SAICA PAPER Vénizel, a implanté un bassin de collecte supplémentaire pour ses eaux incendie, d'un volume 2500 m<sup>3</sup>. Situé en partie est du site de SAICA PAPER, il permettrait un raccordement pour une partie des eaux incendie de SAICA PACK Vénizel (volume disponible 250 m<sup>3</sup>). Pour l'instant, aucune démarche pour une autorisation de raccordement n'est en cours, SAICA PACK va étudier les possibilités qui pourraient satisfaire ses besoins en rétention des eaux d'incendie à l'extérieur du bâtiment.

#### 4.3.6 Le personnel d'intervention

Le site dispose d'une équipe de 29 pompiers. Des exercices sont régulièrement organisés sur les différentes opérations telles que évacuation ou mise en application du plan d'intervention. Une salle spécifique leur est destinée. On y trouve notamment un vestiaire pour les tenues d'intervention.

### 4.4 LES MOYENS D'INTERVENTION EXTERNES

Les services de secours les plus proches sont la caserne de pompier de SOISSONS située à environ 6 Km à l'ouest du site.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cours de la réalisation de l'étude d'impact, les recherches nécessaires à la connaissance des conditions environnementales d'implantation des activités de la société SAICA PACK Vénizel ont été menées. Elles ont concernées les aspects :

paysager,

milieux physiques,

patrimoine naturel et culturel,

facteurs anthropiques,

ainsi que administratives et réglementaires.

L'incidence des activités exercées par la société SAICA PACK Vénizel sur son environnement a été analysée et évaluée. Toutes les dispositions nécessaires à la suppression, la réduction voire la compensation de l'impact ont été identifiées et appliquées.

Au cours de l'étude des dangers, il a été conduit à :

- l'examen des risques naturels et extérieurs,
- l'étude des procédés présents sur le site,
- l'analyse des dangers présentés par les produits utilisés et stockés,
- la comparaison avec l'accidentologie,
- l'étude des conséquences des scénarios les plus probables,
- l'examen des moyens de prévention, de précaution et des mesures compensatoires proposées.

L'étude des dangers a mis en évidence des dangers plutôt liés à l'incendie, d'extension limitée.

Cependant, l'expérience de la société SAICA PACK Vénizel, ses conditions d'exploitation et le fait qu'elle s'emploie à s'entourer de toutes les dispositions et précautions requises, sont de nature à minimiser les risques. En effet, l'analyse des risques réalisée met en exergue 36 scénarios d'accident, dont 5 sont ressortis comme inacceptables et ont fait l'objet d'une étude approfondie des risques.

L'analyse détaillée de ce scénario a permis de déterminer les zones d'effets associées et de définir les distances d'éloignement nécessaires et suffisantes vis-à-vis des autres stockages et équipements présents à proximité de ces secteurs (chaufferie, silo d'amidon, cuve GPL, cuve FOD, sprinkler, etc.).

Les risques liés aux installations de SAICA PACK seront donc maîtrisés par les moyens de prévention et de protection prévus de mettre en place. Au cours de cette étude des dangers, il a été conduit à

- l'examen des risques naturels et extérieurs,
- l'étude des dangers présentés par les équipements et matériels présents sur le site,
- l'analyse des dangers présentés par les produits stockés,
- la comparaison avec l'accidentologie,
- l'étude des conséquences des scénarios les plus probables,
- l'examen des moyens de prévention, de précaution et des mesures compensatoires.

Parmi l'ensemble des barrières identifiées au cours de l'analyse des risques, celles qui sont qualifiées de **prépondérantes** sont celles qui contribuent de manière prépondérante à assurer la fonction de sécurité, soit en **prévenant l'apparition ou en limitant la gravité des risques critiques**, soit de manière « ultime » (évent d'explosion, détecteurs de fuite de gaz, rétentions, etc.).

La gestion de ces barrières doit permettre de s'assurer de leur efficacité et de leur disponibilité.

☞ Pour les équipements, les actions à mener peuvent se décliner en :

- définition d'exigences, sur les caractéristiques intrinsèques des éléments (dimensionnement adapté...);

- plan d'entretien ;

- plan de contrôle et de tests périodiques.

☞ Le parallèle peut être fait sur les opérations importantes pour la sécurité :

- définition d'exigences, sur les tâches à réaliser : aptitudes et compétences ;

- modes opératoires ;

- plan de formation, exercices.

Les risques identifiés comme « critiques » lors de la phase d'analyse présentent une probabilité ou une gravité élevée. La plupart des barrières prépondérantes pour la sécurité sont donc des barrières de prévention toutefois les barrières de protection sont également à améliorer.

Au terme de ce travail d'analyse, il est à présent possible de conclure que l'entreprise a déjà mis en place des dispositifs de sécurité techniques (équipements, détecteur, etc.) mais également organisationnel (surveillance, tests et entretien régulier, etc.).



Au cours des six dernières années, le site a investi à différentes reprises afin d'améliorer la sécurité et la prise en compte de l'environnement dans ses pratiques de fabrication :

Intitulé de l'investissement	Domaine	Montant								
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Changement de la presse à balle et transformation du broyeur en compacteur	Environnement									
Construction d'une fosse toutes eaux WC usine	Environnement									
Modifications sur le réseau électrique	Environnement et sécurité	100 000 €								
Changement des têtes de sprinkler dans le hall bobinas	Sécurité	Non précisé								
Nettoyage de l'entrée du site par portail auto-programmé	Sécurité	Non précisé								
Changement de la pompe diesel de secours du sprinkler	Sécurité	90 000 €								
Changement du dépleur jumbo	Environnement et sécurité		200 000 €							
Remise en état de la tuyauterie vapeur enterrée entre la chaudière et l'onduleuse	Environnement et sécurité		20 000 €							
Réglage automatique de l'éclairage extérieur	Environnement		10 000 €							
Verrouillage train de chaîne à la pp2	Sécurité			20 402 €						
Changement TGBT à huile par un TGBT sec	Sécurité et environnement			82 964 €						
Achat d'une machine de transformation (6/8)	Environnement et sécurité				2 000 000 €					
Remplacement de la réception ward	Sécurité				28 776 €					
Changement compresseur	Environnement et sécurité					48 697 €				
Maintenance système incendie	Sécurité						31 000 €			
Remplacement qual mécanique	Sécurité						40 000 €			
Achat filieuse	Sécurité et environnement						50 000 €			
Remise en état de l'installation sprinkler du site	Sécurité								17 000 €	

Intitulé de l'investissement	Montant						de	Domaine	Réparation de l'alimentation ou réseau de Sécurité et des poteaux incendie	Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
	190 000	380 000€	403 366 €	2 028 775€	48 697€	121 000€		17 000 €	20 000€	190 000

Fig. 22 : Investissements Environnement et Sécurité de 2005 à 2012

De nombreux investissements relatifs à l'amélioration des conditions de travail, ont été réalisés récemment, en réponse au plan d'actions dégagé par la démarche OHSAS 18001. Afin d'améliorer son système actuel étant donné les besoins identifiés lors de l'analyse des risques, l'entreprise prévoit de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir l'impact de ses activités sur l'environnement et les tiers en cas de dysfonctionnement majeur. Le tableau ci-dessous reprend toutes les actions contenues dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter. Les actions en gras sont celles associées à des investissements importants. Nous estimons les investissements nécessaires à environ 550 k€ au total.

Recherche de nouvelles solutions	Non-conformité	Action/Travaux	Echéance (prévisionnelle)
2 - Impact sur l'eau	<p>Circuit de refroidissement des cylindres de l'onduleuse en circuit ouvert</p> <p>Absence de déshuileur-déboureur sur les exutoires d'eaux pluviales</p> <p>Absence d'obturateurs d'égouts vers l'Aisne (potentielle pollution de la rivière en cas de déversement ou d'incendie)</p> <p>Débit et vitesse d'éjection des gaz non précisés dans le dernier rapport de mesure</p>	<p>Mise en circuit fermé du circuit de refroidissement des cylindres de l'onduleuse : solution potentiellement retenue de "méthode tour de refroidissement"</p> <p>Mise en place de déshuileur-déboureur</p> <p>Installation d'obturateurs d'égouts dans le réseau d'eaux pluviales</p> <p>Réalisation d'une nouvelle campagne de mesures</p> <p>Communication des résultats à l'Administration</p> <p>Le dépassement devra être confirmé lors de la nouvelle campagne de mesures</p> <p>Mise en place et/ou planification d'actions si dépassement avéré</p> <p>A l'occasion de la révision de l'équipement, des réglages seront faits de manière à limiter l'effet des nuisances dans l'environnement</p> <p>Le dépassement devra être confirmé lors de nouvelles mesures</p>	<p>2017-2018</p> <p>2018-2019</p> <p>2018-2019</p> <p>Juillet 2013</p> <p>Juillet 2013</p> <p>Juillet 2013</p> <p>En fonction des actions nécessaires</p> <p>2013</p> <p>2015</p> <p>2013</p>
3 - Impact sur l'air	<p>Dépassement de la valeur réglementaire pour les NO<sub>x</sub></p>		
4 - Impact du bruit	<p>Dépassement du niveau sonore en période nocturne au niveau du point P1 (limite de propriété)</p>		
5 - Impact des déchets produits par l'exploitation	<p>Pas de vérification effective des textes réglementaires autorisant et régissant l'activité pour la totalité des transporteurs et éliminateurs de déchets</p>	<p>Recensement et collecte des documents réglementaires relatifs au traitement des déchets générés par le site (Europ'bois, Norbert Dentressangle, Wim Bosman TNT, Envie 2E)</p>	<p>2013</p>

Prescriptions relatives à la foudre	Non-conformité	Action envisagée	Echéance prévisionnelle
3 - Prescriptions relatives à l'hygiène et aux conditions de travail (Rubrique: Aération - Assainissement)	Le site ne dispose pas de notice d'instruction pour les nouvelles installations de ventilation	Demande à l'installateur/fournisseur la notice d'instruction	2013
3 - Prescriptions relatives à l'hygiène et aux conditions de travail (Rubrique : Éclairage)	Les systèmes de ventilation n'ont pas été contrôlés récemment	Planifier un contrôle	2013
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Incendie - Gestion de l'alerte, de l'évacuation et du sinistre)	Pas de certitude du respect des valeurs minimales d'éclairage au niveau du poste de travail ou à défaut du sol Certains RIA ne sont plus connectés au réseau d'eau	Réalisation d'une campagne de mesures d'éclairage  Reconnexion des RIA qui le nécessitent (faire le point sur les besoins en RIA afin de connecter les indispensables par rapport aux autres moyens de protection présents)	2014  2015-2016
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Gestion du risque Explosion - Atmosphères explosives)	Non vérification annuelle des trappes de désenfumage Certains équipements non conformes ATEX	Planifier une vérification  Planification des mesures préconisées par l'étude ATEX	2014  2014-2017
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Formation des opérateurs)	Formation gestes et postures à refaire pour le personnel concerné	Planifier une formation Gestes et Postures	2014
Étude de dangers	Absence de protection contre la foudre	Mise en conformité protection foudre (selon le rapport réalisé)	2014-2016

L'étude approfondie a prouvé que l'exploitation du site de SAICA PACK ne représentait pas de risque grave pour la population ou l'environnement au regard de sa localisation et des moyens de maîtrise mis en place, lesquels seront donc confortés dans un avenir proche.

Les risques liés aux installations de la société SAICA PACK Vénizel sont donc maîtrisés par les moyens de prévention et de protection mis en place.

**Les risques sont donc contrôlés par l'entreprise. Le fonctionnement de la société SAICA PACK Venizel n'a que peu d'incidence sur le voisinage autant que sur les autres aspects environnementaux d'implantation de la société.**

